



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE PARIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N ° 10 - JANVIER 2013

SOMMAIRE

75 - Agence régionale de santé - Délégation territoriale de Paris

Arrêté N °2013011-0003 - Arrêté n °2013/ DT75/04 portant agrément d'une société d'exercice libéral de biologistes médicaux SELARL "Laboratoire KUATE"	1
Arrêté N °2013011-0004 - Arrêté n ° 2013/ DT75/05 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale KUATE	3

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Arrêté N °2013015-0001 - Arrêté portant ouverture d'un concours externe sur titres pour l'accès au grade d'Ouvrier Professionnel Qualifié à l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris à compter du 05 Avril 2013.	6
--	---

75 - Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement - Paris

Arrêté N °2013011-0002 - arrêté portant affectation des réservistes sanitaires	8
--	---

75 - Préfecture de police de Paris

Arrêté N °2012118-0025 - Arrêté n °75/2012/002 portant autorisation de fonctionnement d'une société de sécurité privée et agrément de leurs dirigeants pour l'enquêteur de droit privé Luc POELMANS	10
Arrêté N °2012118-0026 - Arrêté n °75/2012/003 portant autorisation de fonctionnement d'une société de sécurité privée et agrément de leurs dirigeants pour l'enquêteur de droit privé Olivier KNAEPEN, gérant de la société "BUREAU D'INVESTIGATIONS KNAEPEN" sise rue de Reppe 132, 5350 OHEY (Belgique)	12
Arrêté N °2012118-0027 - Arrêté n °75/2012/004 portant autorisation de fonctionnement d'une société de sécurité privée et agrément de leurs dirigeants pour l'enquêteur de droit privé Guido BRUFFAERTS	14
Arrêté N °2012118-0028 - Arrêté n °75/2012/005 portant autorisation de fonctionnement d'une société de sécurité privée et agrément de leurs dirigeants pour l'entreprise "AGENCE INTERNATIONALE DE SECURITE ET DE GARDIENNAGE" sise 68 rue Cléry à Paris02	16
Arrêté N °2012118-0029 - Arrêté n °75/2012/006 portant autorisation de fonctionnement d'une société de sécurité privée et agrément de leurs dirigeants pour l'entreprise "EURO SECURITY SERVICES" sise 81 rue Belliard à paris18	18
Arrêté N °2012118-0030 - Arrêté n °75/2012/008 portant autorisation de fonctionnement d'une société de sécurité privée et agrément de leurs dirigeants pour l'entreprise "LE MEMPHIS" sise 3 impasse Bonne Nouvelle à paris10	20
Arrêté N °2012118-0031 - Arrêté n °75/2012/062 portant autorisation de fonctionnement d'une société de sécurité privée et agrément de leurs dirigeants pour l'entreprise "P.S.P SARL" sise 14 rue du 8 Mai 1945 nà Paris10	22

Arrêté N °2012234-0008 - Arrêté n °75/2012/057 portant autorisation de fonctionnement d'une société de sécurité privée et agrément de leurs dirigeants pour l'entreprise "SAM SECURITE PRIVEE" sise 7 rue Decrès à Paris14	24
Arrêté N °2012234-0009 - Arrêté n °75/2012/054 portant autorisation de fonctionnement d'une société de sécurité privée et agrément de leurs dirigeants pour l'entreprise "GLOBAL SECURITE PRIVEE" sise 186 avenue du Maine à Paris14	26
Arrêté N °2012271-0007 - Arrêté n °75/2012/059 portant autorisation de fonctionnement d'une société de sécurité privée et agrément de leurs dirigeants pour l'entreprise "AXIS SECURITE" sise 15 rue de l'Aqueduc à Paris10	28
Arrêté N °2012271-0008 - Arrêté n °75/2012/062 portant autorisation de fonctionnement d'une société de sécurité privée et agrément de leurs dirigeants pour l'entreprise "BLOKIS SECURITE PRIVEE" sise 11 rue d' Oran à Paris18	30
Arrêté N °2012271-0009 - Arrêté n °75/2012/063 portant autorisation de fonctionnement d'une société de sécurité privée et agrément de leurs dirigeants pour l'entreprise "CAMILLE SECURITE PRIVEE" sise 45 rue Rébeval à Paris19	32
Arrêté N °2012284-0013 - Arrêté n °2012- DTIDF-000015 portant autorisation de fonctionnement d'une société de sécurité privée et agrément de leurs dirigeants pour l'agence "LEGICIA" sise 19 boulevard Malesherbes à Paris08	34
Arrêté N °2013010-0002 - Arrêté n °DTPP 2013-24 portant renouvellement d'habilitation funéraire pour l'entreprise "O.G.F" sise 3 avenue de la Porte de Saint Ouen à Paris17	36
Arrêté N °2013010-0003 - Arrêté n °DTPP 2013-22 portant renouvellement d'habilitation funéraire pour l'entreprise "OMEGA SERVICES FUNERAIRES" sise Le Municipie d'Oradea 17 rue T. Vladimirescu à Bihor en ROUMANIE	37
Arrêté N °2013010-0004 - Arrêté n °DTPP 2013-23 portant habilitation funéraire pour l'entreprise "D.R.N.D.A." sise 321 rue Svetog Save à Kucevo en République SERBE	38
Arrêté N °2013014-0003 - Arrêté n °2013-00025 portant limitation de la vitesse et interdiction de dépassement faites aux véhicules de plus de 3,5 tonnes et aux transports de matières dangereuses sur l'ensemble des axes du plan neige verglas d'Ile- de- France	39
Arrêté N °2013014-0004 - Arrêté n °2013-00026 portant interdiction de la circulation des véhicules de plus de 3.5 tonnes articulés ainsi que les transports de matières dangereuses sur N 118 (axe du plan neige verglas d'Ile- de- France)	41
Arrêté N °2013014-0005 - Arrêté n °2013-00027 portant interdiction de la circulation des véhicules de transport de marchandises non articulés de plus de 3,5 tonnes sur la RN 118	43

Préfecture de la région d'Ile- de- France, préfecture de Paris

Direction de la modernisation et de l'administration

Arrêté N °2013014-0002 - Arrêté portant la liste des conseillers du salarié habilités à venir assister, sur sa demande, un salarié lors de l'entretien préalable à son licenciement ou à la rupture conventionnelle de son contrat de travail	45
---	----



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE REGION ILE-DE-FRANCE
PREFET DE PARIS

Agence régionale
de santé d'Ile-de-France
Délégation territoriale
de Paris

ARRÊTÉ N° 2013/DT75/04
portant agrément d'une société d'exercice libéral
de biologistes médicaux
SELARL « Laboratoire KUATE »

Le préfet de la région d'Ile de France
Préfet de Paris,
Officier de la légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du mérite,

Vu le livre II de la sixième partie du code de la santé publique notamment les articles R. 6212-72 à R.6212-92 ;

Vu l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010, relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

Vu la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2012-311-0001 en date du 6 novembre 2012, portant délégation de signature du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, à monsieur Claude EVIN, Directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France, et à divers collaborateurs de l'agence ;

Vu l'arrêté n°2013/DT75/05 en date du 11 janvier 2013 du directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile de France (DGARS) portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multisites « Laboratoire KUATE » sis 26, rue du Delta, à Paris dans le 9^e arrondissement ;

Vu les documents en date du 6 novembre 2012, transmis par maître Michel CULANG, avocat chargé du dossier, relatifs aux modifications apportées dans le fonctionnement de ladite société ;

Considérant l'intégration de monsieur Sadi KHALFH, pharmacien biologiste, en qualité de nouvel associé de la SELARL « Laboratoire KUATE », sis 26, rue Delta à Paris dans le 9^e arrondissement, suite à la cession à son profit en date du 9 octobre 2012 ; de la part précédemment détenue par monsieur Toufik HAMOUM, médecin biologiste,

Considérant l'intégration de mademoiselle Lamia Farah RACHED, médecin biologiste, en qualité de nouvelle associée de la SELARL « Laboratoire KUATE » suite à la cession à son profit en date du 9 octobre 2012, d'une part sociale sur 2998 parts sociales précédemment détenues par monsieur Valery KUATE, pharmacien, biologiste coresponsable ;

ARRETE

Article 1^{er} : La société d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL) « Laboratoire KUATE » sise 26, rue du Delta à Paris dans le 9^e arrondissement, agréée sous le n° 74-75, enregistrée dans le fichier FINESS (EJ) sous le n°75 005 379 5 et présidée par monsieur Valéry KUATE, exploite le laboratoire de biologie médicale multisites sis 26, rue Delta à Paris dans le 9^e arrondissement, implanté **sur les trois sites suivants** :

- le site siège social, qui est le site principal sis 26, rue du Delta, Paris 9^e arrondissement, inscrit sous le n°75-86 sur la liste des laboratoires de biologie médicale en exercice dans le département de Paris et enregistré dans le fichier FINESS sous le n° 75 005 380 3 ;
- le site sis 40, bd Pasteur à Fresnes, 94260, dans le département du Val de Marne ; enregistré dans le fichier FINESS sous le n° 94 002 135 5
- le site sis 28, rue Riquet, à Paris 19^e arrondissement, enregistré dans le fichier FINESS sous le n° 75 005 381 1.

Article 2 : Est abrogé, l'arrêté préfectoral n°2012/DT75/468 en date du 3 octobre 2012 portant modification de l'agrément de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée de biologistes médicaux « Laboratoire KUATE » ;

Article 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif de Paris 7, rue de Jouy 75004 Paris. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Article 4 : Le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris et le directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile de France sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

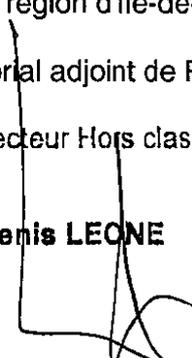
Fait à Paris le, 11 JAN. 2013

P/ Le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris,

Le délégué territorial adjoint de Paris par intérim

L'inspecteur Hors classe

Denis LEONE



Délégation territoriale de Paris
Service des professions de santé

**Arrêté n°2013/DT75/05 portant autorisation de fonctionnement
du laboratoire de biologie médicale multisites « Laboratoire KUATE»**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France,

Vu le livre II de la sixième partie du code de la santé publique ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

Vu l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

Vu le décret n°2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2013/DT75/04 en date du 11 janvier 2013 portant agrément sous le n° 74-75 de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée de biologistes médicaux (SELARL) dénommée « Laboratoire KUATE», sise 26, rue Delta à Paris 9^e arrondissement ;

Vu l'arrêté n°DS 2012-180 en date du 21 décembre 2012 portant délégation de signature de Monsieur Claude EVIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à Monsieur Gilles ECHARDOUR, délégué territorial de Paris et à divers collaborateurs de sa délégation ;

Vu la demande déposée le 6 novembre 2012 par maître Michel CULANG, avocat, du laboratoire de biologie médicale sis 26, rue Delta à Paris dans le 9^e arrondissement, en vue de la modification des autorisations administrative préexistante afin que la société d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL) « Laboratoire KUATE » exploite un laboratoire de biologie médicale multisites comportant **trois sites** d'implantation ;

Considérant que le laboratoire de biologie médicale « Laboratoire KUATE » sis 26, rue Delta à Paris dans le 9^e arrondissement, résulte de la transformation de trois laboratoires de biologie médicale existants et autorisés préalablement à la publication de l'ordonnance du 13 janvier 2010 susvisé

Considérant la démission de monsieur Toufik HAMOUN, médecin biologiste, de ses fonctions de biologiste coresponsable, à compter du 9 octobre 2012 ;

Considérant l'intégration de monsieur Sadi KHALFH, pharmacien biologiste, en qualité de biologiste coresponsable du laboratoire de biologie médicale sis 26, rue Delta, à Paris dans le 9^e arrondissement à compter du **5 novembre 2012** ;

Considérant l'intégration de mademoiselle Lamia RACHED, médecin biologiste, en qualité de biologiste coresponsable du laboratoire de biologie médicale sis 26, rue Delta à Paris dans le 9^e arrondissement, à compter du **1^{er} Janvier 2013** ;

ARRETE

Article 1^{er} : Le laboratoire de biologie médicale « Laboratoire KUATE » sis 26, rue Delta à Paris dans le 9^e arrondissement enregistré sous le n°75-86 sur la liste des laboratoires de biologie médicale en exercice dans le département de Paris, exploité par la SELARL « Laboratoire KUATE » sise 26, rue Delta à Paris dans le 9^e arrondissement, inscrite dans le fichier FINESS (EJ) sous le n° 75 005 379 5 est autorisé à fonctionner sur les trois sites suivants :

- le site siège social, qui est le site principal sis 26, rue Delta à Paris dans le 9^e arrondissement, inscrit dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 75 005 380 3, réalise les activités préanalytiques et les activités postanalytiques ainsi que les activités analytiques suivantes : **biochimie** (biochimie générale et spécialisée) **hématologie immunologie** (allergie, auto-immunité) **microbiologie** (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse),
- le site sis 40 bis Boulevard Pasteur 94260 Fresnes dans le département du val de Marne, inscrit dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 94 002 135 5, réalise les activités préanalytiques et les activités postanalytiques ainsi que les activités analytiques suivantes : **microbiologie** (bactériologie mycologie),
- le site sis 28, rue Riquet à Paris dans le 19^e arrondissement, inscrit dans le fichier FINESS (ET) sous le **n°75 005 381 1**, réalise les activités préanalytiques et les activités postanalytiques ainsi que les activités analytiques suivantes : **microbiologie** (bactériologie, mycologie).

Ces trois sites sont ouverts au public.

Les biologistes exerçant dans ce laboratoire sont

- Monsieur Valéry KUATE, pharmacien, biologiste coresponsable,
- Mademoiselle Lamia RACHED, médecin, biologiste coresponsable, à compter du 1^{er} janvier 2013,
- Monsieur Sadi KHALFH, pharmacien, biologiste coresponsable, à compter du 5 novembre 2012,
- Madame Marion FRIBOURG, biologiste médicale

Article 2: Sont abrogés :

- l'arrêté préfectoral en date du 1^{er} septembre 1995, relatif à l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale sis 26, rue Delta à Paris dans le 9^e arrondissement, inscrit sous le n° 75-86 sur la liste des laboratoires de biologie médicale en exercice dans le département de Paris, enregistré dans le fichier

FINESS sous le n° 75 000 475 6 ainsi que toutes les autorisations administratives le modifiant.

- l'arrêté n°2012/DT75/469 en date du 3 octobre 2012, portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale sis 28, rue Riquet à Paris dans le 19^e arrondissement, inscrit sous le n° 75-498 sur la liste des laboratoires de biologie médicale en exercice dans le département de Paris et enregistré dans le fichier FINESS sous le n°75 005 240 9,
- l'arrêté préfectoral en date du 7 février 2007 relatif à l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale sis 40 bd Pasteur, à Fresnes, 94260 dans le département du Val de Marne, inscrit sous le n° 94-105 sur la liste des laboratoires de biologie médicale en exercice dans le département du Val de Marne, et enregistré dans le fichier FINESS sous le n° 94 000 360 1

Article 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif de Paris 7, rue de Jouy, 75004 Paris. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Article 4: Le directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France et le délégué territorial de Paris sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs.

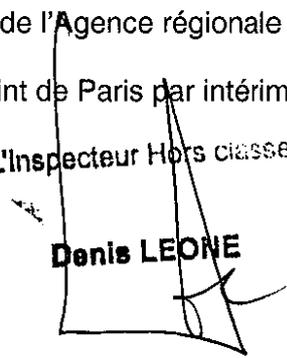
Paris le, **11 JAN. 2013**

Pour le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France

Le délégué territorial adjoint de Paris par intérim

L'inspecteur Hors classe

Denis LEONE



Service Concours

La Directrice Générale de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris ;

Vu le Code de la Santé Publique ;

Vu la loi n°83.634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°86.33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu la loi n°91.748 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière ;

Vu le décret n°92.1098 du 2 octobre 1992 modifié à l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris et modifiant le Code de la Santé Publique ;

Vu le décret n°91.936 du 19 septembre 1991 modifié portant statuts particuliers des personnels ouvriers, des blanchisseurs et des conducteurs ambulanciers de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté ministériel du 21 juillet 2009 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation du concours de recrutement des ouvriers professionnels qualifiés de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté directorial n°2010-0232 DG du 23 septembre 2010, portant délégation permanente de signature aux directeurs de pôles d'intérêt commun ;

Vu l'arrêté directorial n°2011-0001 portant délégation de signature au sein de la Direction des Ressources Humaines de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris ;

La Secrétaire Générale entendue ;

- ARRETE -

ARTICLE 1 : Un concours externe sur titres pour l'accès au grade d' **Ouvrier Professionnel Qualifié** est ouvert à l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris à compter du **05 Avril 2013**.

ARTICLE 2 : Le nombre de postes offerts est fixé ainsi qu'il suit :

SPECIALITES	Nombre de postes
Hôtellerie Restauration	21
Maintenance électrique, électrotechnique et électromécanique	14
Génie climatique, sanitaire et thermique	10
Sécurité incendie	4
Logistique / Approvisionnement	9
Maintenance générale des bâtiments	2
Production pharmaceutique	4
Génie électrique	1
Menuiserie / Agencement	1
Métallerie / Serrurerie	1
Total des postes	67

ARTICLE 3 : Les inscriptions seront reçues du **04 Février 2013 au 04 Mars 2013** inclusivement (le cachet de la poste faisant foi) au :

**SERVICE CONCOURS
PIECE 32 – 34 A
2, RUE SAINT MARTIN
PARIS 4^{ème} – DE 9H00 à 17H00**

ARTICLE 4 : La Secrétaire Générale de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris et le Directeur des Ressources Humaines assureront, chacun en ce qui le concerne, l'exécution du présent arrêté.

15 JAN. 2013

Le Contrôleur Financier

lec
VNC012-0017
du 28/11/2012



Par délégation
Annick DUPIN
Chef de Service
Adjointe au Contrôleur Financier

15 JAN. 2013

Fait à Paris, le

Pour la Directrice Générale
et par délégation,

Pour le Directeur des Ressources Humaines
empêché,

Le Directeur-Adjoint

Claude ODIER



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE PARIS

ARRETE PORTANT AFFECTATION DES RÉSERVISTES SANITAIRES

Le préfet de la Région d'Ile-de-France, préfet de Paris,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 3133-1 et suivants, L. 3134-1, R. 3134-2 et R. 3135-5 et suivants ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2012 relatif à la mobilisation de la réserve sanitaire dans le cadre du plan grand froid ;

Considérant l'instruction interministérielle N°DGS/DUS/DGOS/DGCS/DGSCGC/DGT/2012/ 370 du 24 octobre 2012 précisant les actions à mettre en œuvre pour prévenir et faire face aux conséquences sanitaires propres à la période hivernale ;

Considérant la circulaire DGCS/1A/2012/ 369 du 23 octobre 2012 relative à la mobilisation du dispositif d'accueil, d'hébergement et d'insertion pendant l'hiver 2012-2013 ;

Considérant que, en cas de déclenchement du niveau 2 ou du niveau 3 du plan grand froid, les associations effectuent une aide auprès des personnes sans domicile fixe nécessitent le renfort de professionnels de santé au sein des équipes de maraudes et dans les lieux d'accueil relevant du plan hivernal.

Sur proposition du directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile de France,

ARRETE :

Article 1^{er} :

Pour la période du 14 janvier au 24 février 2013 inclus et en cas de déclenchement du niveau 2 ou du niveau 3 du plan grand froid dans le département, les réservistes sanitaires dont le nom figure sur la liste annexée au présent arrêté se mettent à disposition des opérateurs mentionnés en annexe pour intervenir auprès des personnes sans abri.

Article 2 :

Les modalités d'affectation des réservistes sanitaires à l'article 1^{er} sont précisées à l'annexe 1 du présent arrêté.

Article 3 :

L'indemnisation ou la rémunération des réservistes sanitaires mentionnés à l'article 1^{er} et effectivement mobilisés est fixée et versée conformément aux dispositions des articles L.3133-1, R. 3135-1 et R. 3135-7 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le préfet, secrétaire général de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et notifié à chacun des réservistes sanitaires ainsi affectés.

Fait à Paris, le

Le préfet

Par déléation,
le Préfet, Secrétaire Général
de la Préfecture de la Région
d'Ile de France
Préfecture de Paris

11 JAN. 2013

**ANNEXE A L'ARRETE PORTANT AFFECTATION DES RÉSERVISTES SANITAIRES :
Modalités d'affectation des réservistes sanitaires**

Date d'affectation (sous réserve de l'activation des niveaux 2 ou 3)	Nom du réserviste sanitaire	Opérateur d'affectation (nom, adresse du siège social)
Du 14 au 24 janvier 2013, du 27 au 29 janvier 2013 et du 1er février au 24 février 2013	Paul SEYVOS	Association Emmaüs Solidarité 2 rue des Bourdonnais 75001 PARIS
Le 23 janvier 2013	Claudine FREIERMUTH	Association Emmaüs Solidarité 2 rue des Bourdonnais 75001 PARIS
Le 22 janvier 2013, du 24 au 27 janvier 2013 et du 28 janvier au 3 février 2013	Claudine FREIERMUTH	Association AURORE 1-3 rue Emmanuel Chauvière 75015 PARIS
Du 14 au 17 janvier 2013, du 19 au 24 janvier 2013, les 26 et 27 janvier 2013, du 29 au 31 janvier 2013, du 2 au 7 février 2013 et du 9 au 19 février 2013	Jacqueline GRECO	Direction de la Prévention et de la Protection, unité d'assistance aux Sans-Abris, Ville de Paris 32 quai des Célestins 75004 PARIS
Du 17 au 20 janvier 2013, du 31 janvier au 2 février 2013, les 6, 8, 10, 13 février 2013 et du 21 au 23 février 2013	Geoffroy PLACE	Association AURORE 1-3 rue Emmanuel Chauvière 75015 PARIS
Du 14 au 17 janvier 2013, du 21 au 23 février 2013, le 4 février 2013 et du 6 au 10 février 2013	Thibault DUMONT	Association AURORE 1-3 rue Emmanuel Chauvière 75015 PARIS
Les 11 et 12 février 2013 et les 19 et 20 février	Marine MONET	Association AURORE 1-3 rue Emmanuel Chauvière 75015 PARIS
Le 14 janvier 2013, du 16 au 18 janvier 2013, les 21, 22 et 24 janvier 2013, du 26 au 31 janvier 2013, du 3 au 7 février 2013 et les 9 et 10 février 2013	Jean-Jacques BURE	Association Charonne 104-106 rue Oberkampf 75011 PARIS
Du 16 au 24 janvier 2013, du 4 au 6 février 2013 et du 16 au 24 février 2013	Claudine HOUDET	Association Les Enfants du Canal 5 rue Vésale 75005 PARIS
Du 11 au 20 février 2013	Thibault DUMONT	Association Les Enfants du Canal 5 rue Vésale 75005 PARIS



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL NATIONAL DES ACTIVITES PRIVEES DE SECURITE

PARIS, le 27 AVR. 2012

ARRÊTÉ n° 75/2012/002
portant autorisation de fonctionnement d'une société de sécurité privée et agrément de leurs dirigeants

VU la loi n°83-629 du 12 juillet 1983 modifiée, réglementant les activités privées de sécurité,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment ses articles 19, 21 et 24 ;

VU la loi n°2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure, notamment son article 31 ;

VU le décret n°86-1058 du 26 septembre 1986 relatif à l'autorisation administrative et au recrutement des personnels des entreprises de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds, de protection physique des personnes, de recherches privées et de vidéoprotection ;

VU le décret n°2005-1122 du 6 septembre 2005 pris pour l'application de la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de sécurité et relatif à l'aptitude professionnelle des dirigeants et des salariés des agences de recherches privées ;

VU le décret n° 2011-1919 du 22 décembre 2011 relatif au Conseil national des activités privées de sécurité et modifiant certains décrets portant application de la loi, et notamment son article 16 ;

VU l'arrêté ministériel n°14.0533.11 du 23 novembre 2011 délivré par le Service Public Fédéral Intérieur de Belgique, autorisant M. Luc POELMANS à exercer ses activités de recherches privées sur le territoire belge pour une période de dix ans;

Considérant la demande parvenue le 27 janvier 2012 formulée par M. Luc POELMANS, enquêteur de droit privé, sollicitant en tant que personne physique l'autorisation d'exercer des prestations ponctuelles de recherches privées sur le territoire français ;

Considérant que le principe d'équivalence entre les justifications produites par M. Luc POELMANS dans son pays d'origine et les pièces exigées en vertu de l'article 1-1 du décret n°2005-1123 du 6 septembre 2005 précité est établi ;

Vu l'avis favorable de la commission interrégionale d'agrément et de contrôle d'Ile-de-France du 27/04/2012 ;

Considérant les éléments complémentaires apportés en dernier lieu le 05/04/2012 ;

Considérant que cette entreprise est constituée conformément à la législation en vigueur ;

Considérant qu'il résulte de l'enquête administrative que M. Luc POELMANS n'a pas eu un comportement ou des agissements contraires à l'honneur, à la probité, aux bonnes mœurs ou de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes et des biens, à la sécurité publique ou à la sûreté de l'Etat ou incompatibles avec l'exercice des fonctions sollicitées ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – L'enquêteur de droit privé **Luc POELMANS** né le **18 février 1967** à **IXELLES (Belgique)** et domicilié **rue des Hayettes 13, 1457 WALHAINS** en Belgique est autorisé pour une durée d'un an à exercer des prestations ponctuelles de recherches privés sur le territoire français à compter de la date de notification du présent arrêté.

Article 2 – La Commission Interrégionale d'Agrément et de Contrôle d'Ile-de-France et le préfet police sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département du lieu de l'entreprise.

La présidente de la commission interrégionale
d'agrément et de contrôle d'Ile-de-France



Christine WILS-MOREL



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL NATIONAL DES ACTIVITES PRIVEES DE SECURITE

PARIS, le 27 AVR. 2012

ARRÊTÉ n° 75/2012/003

portant autorisation de fonctionnement d'une société de sécurité privée et agrément de leurs dirigeants

VU la loi n°83-629 du 12 juillet 1983 modifiée, réglementant les activités privées de sécurité,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment ses articles 19, 21 et 24 ;

VU la loi n°2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure, notamment son article 31 ;

VU le décret n°86-1058 du 26 septembre 1986 relatif à l'autorisation administrative et au recrutement des personnels des entreprises de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds, de protection physique des personnes, de recherches privées et de vidéoprotection ;

VU le décret n°2005-1122 du 6 septembre 2005 pris pour l'application de la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de sécurité et relatif à l'aptitude professionnelle des dirigeants et des salariés des agences de recherches privées ;

VU le décret n° 2011-1919 du 22 décembre 2011 relatif au Conseil national des activités privées de sécurité et modifiant certains décrets portant application de la loi, et notamment son article 16 ;

VU l'arrêté ministériel n°14.0495.11 du 10 décembre 2008 délivré par le Service Public Fédéral Intérieur de Belgique, autorisant Monsieur Olivier KNAEPEN à exercer ses activités de recherches privées sur le territoire belge pour une durée de cinq ans ;

Considérant la demande parvenue le 17 janvier 2012 et formulée par M. Olivier KNAEPEN en sa qualité de gérant sollicitant l'autorisation pour son agence de recherches privée dénommée "BUREAU D'INVESTIGATIONS KNAEPEN" située au rue de Reppe 132, 5350 OHEY, BELGIQUE d'exercer des prestations ponctuelles de recherches privées sur le territoire français ;

Vu l'avis favorable de la commission interrégionale d'agrément et de contrôle d'Ile-de-France du 27/04/2012 ;

Considérant que le principe d'équivalence entre les justifications produites par Monsieur Olivier KNAEPEN dans son pays d'origine et les pièces exigées en vertu de l'article 1-1 du décret n°2005-1123 du 6 septembre 2005 précité est établi ;

Considérant les éléments complémentaires apportés en dernier lieu le 08/04/2012 ;

Considérant que cette entreprise est constituée conformément à la législation en vigueur ;

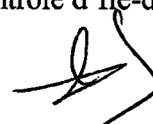
Considérant qu'il résulte de l'enquête administrative que le gérant de l'entreprise n'a pas eu un comportement ou des agissements contraires à l'honneur, à la probité, aux bonnes mœurs ou de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes et des biens, à la sécurité publique ou à la sûreté de l'Etat ou incompatibles avec l'exercice des fonctions sollicitées ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – L'enquêteur de droit privé **Olivier KNAEPEN** né le 14 octobre 1963 à ETTERBEEK (Belgique), gérant de la société "**BUREAU D'INVESTIGATIONS KNAEPEN**" sise rue de Reppe 132, 5350 OHEY (Belgique) est **autorisé pour une durée de un an** à exercer des prestations ponctuelles de recherches privées sur le territoire français à compter de la date du présent arrêté.

Article 2 – La Commission Interrégionale d'Agrément et de Contrôle d'Ile-de-France et le préfet de police sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département du lieu de l'entreprise.

La présidente de la commission interrégionale
d'agrément et de contrôle d'Ile-de-France



Christine WILS-MOREL



CONSEIL NATIONAL DES ACTIVITES PRIVEES DE SECURITE

PARIS, le 27 AVR. 2012

ARRÊTÉ n° 75/2012/004
portant autorisation de fonctionnement d'une société de sécurité privée et agrément de leurs dirigeants

VU la loi n°83-629 du 12 juillet 1983 modifiée, réglementant les activités privées de sécurité,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment ses articles 19, 21 et 24 ;

VU la loi n°2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure, notamment son article 31 ;

VU le décret n°86-1058 du 26 septembre 1986 relatif à l'autorisation administrative et au recrutement des personnels des entreprises de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds, de protection physique des personnes, de recherches privées et de vidéoprotection ;

VU le décret n°2005-1122 du 6 septembre 2005 pris pour l'application de la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de sécurité et relatif à l'aptitude professionnelle des dirigeants et des salariés des agences de recherches privées ;

VU le décret n° 2011-1919 du 22 décembre 2011 relatif au Conseil national des activités privées de sécurité et modifiant certains décrets portant application de la loi, et notamment son article 16 ;

VU l'arrêté ministériel n°14.1361.06 du 26 mai 2004 délivré par le Service Public Fédéral Intérieur de Belgique, autorisant M. Guido BRUFFAERTS à exercer ses activités de recherches privées sur le territoire belge pour une période de dix ans;

Considérant la demande parvenue le 27 février 2012 formulée par M. Guido BRUFFAERTS, enquêteur de droit privé, sollicitant en tant que personne physique l'autorisation d'exercer des prestations ponctuelles de recherches privées sur le territoire français ;

Considérant que le principe d'équivalence entre les justifications produites par M. Guido BRUFFAERTS dans son pays d'origine et les pièces exigées en vertu de l'article 1-1 du décret n°2005-1123 du 6 septembre 2005 précité est établi ;

Vu l'avis favorable de la commission interrégionale d'agrément et de contrôle d'Ile-de-France du 27/04/2012 ;

Considérant les éléments complémentaires apportés en dernier lieu le 03/04/2012 ;

Considérant que cette entreprise est constituée conformément à la législation en vigueur ;

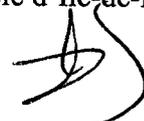
Considérant qu'il résulte de l'enquête administrative que M. Guido BRUFFAERTS n'a pas eu un comportement ou des agissements contraires à l'honneur, à la probité, aux bonnes mœurs ou de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes et des biens, à la sécurité publique ou à la sûreté de l'Etat ou incompatibles avec l'exercice des fonctions sollicitées ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – L'enquêteur de droit privé **Guido BRUFFAERTS** né le **19 septembre 1954** à **LEUVEN (Belgique)** et domicilié **c/o AXA BELGIUM SA, Boulevard Souterrain 25, 1170 BRUXELLES en Belgique** est autorisé pour une durée d'un an à exercer des prestations ponctuelles de recherches privés sur le territoire français à compter de la date de notification du présent arrêté.

Article 2 – La Commission Interrégionale d'Agrément et de Contrôle d'Ile-de-France et le préfet de police sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département du lieu de l'entreprise.

La présidente de la commission interrégionale
d'agrément et de contrôle d'Ile-de-France



Christine WILS-MOREL



CONSEIL NATIONAL DES ACTIVITES PRIVEES DE SECURITE

PARIS, le 27 AVR. 2012

ARRÊTÉ n° 75/2012/005
portant autorisation de fonctionnement d'une société de sécurité privée et agrément de leurs dirigeants

VU la loi n°83-629 du 12 juillet 1983 modifiée, réglementant les activités privées de sécurité,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment ses articles 19, 21 et 24 ;

VU la loi n°2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure, notamment son article 31 ;

VU le décret n°86-1058 du 26 septembre 1986 relatif à l'autorisation administrative et au recrutement des personnels des entreprises de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds, de protection physique des personnes, de recherches privées et de vidéoprotection ;

VU le décret n°2005-1122 du 6 septembre 2005 pris pour l'application de la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de sécurité et relatif à l'aptitude professionnelle des dirigeants et des salariés des entreprises exerçant des activités de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds, de protection physique des personnes et de vidéoprotection

VU le décret n° 2011-1919 du 22 décembre 2011 relatif au Conseil national des activités privées de sécurité et modifiant certains décrets portant application de la loi, et notamment son article 16 ;

Considérant la demande parvenue le 3 février 2012 et formulée par M. Nadji BOYPA en sa qualité de gérant en vue d'obtenir l'autorisation de fonctionnement de l'entreprise de surveillance et de gardiennage dénommée "AGENCE INTERNATIONALE DE SECURITE ET DE GARDIENNAGE" située au 68 rue Cléry 75002 PARIS ;

Vu l'avis favorable de la commission interrégionale d'agrément et de contrôle d'Ile-de-France du 27/04/2012 ;

Considérant l'extrait du Registre du Commerce et des Sociétés du 23/01/2012 délivré par le Tribunal de Commerce de Paris ;

Considérant les éléments complémentaires apportés en dernier lieu le 10/04/2012 ;

Considérant que cette entreprise est constituée conformément à la législation en vigueur ;

Considérant qu'il résulte de l'enquête administrative que le dirigeant de l'entreprise n'a pas eu un comportement ou des agissements contraires à l'honneur, à la probité, aux bonnes mœurs ou de

nature à porter atteinte à la sécurité des personnes et des biens, à la sécurité publique ou à la sûreté de l'Etat ou incompatibles avec l'exercice des fonctions sollicitées ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – L'entreprise "AGENCE INTERNATIONALE DE SECURITE ET DE GARDIENNAGE " sise 68 rue Cléry 75002 PARIS est autorisée à exercer des activités privées de surveillance et de gardiennage à compter de la date de notification du présent arrêté.

Article 2 – M. Nadji BOYPA né le 04/10/1969 à N'DJAMENA (TCHAD) est agréé à exercer la fonction de gérant d'une société ayant pour objet la surveillance humaine ou la surveillance par des systèmes électroniques de sécurité ou le gardiennage de biens meubles ou immeubles ainsi que la sécurité des personnes se trouvant dans ces immeubles.

Article 3 – La Commission Interrégionale d'Agrément et de Contrôle d'Ile-de-France et le préfet de police sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département du lieu de l'entreprise.

La présidente de la commission interrégionale
d'agrément et de contrôle d'Ile-de-France



Christine WILS-MOREL



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL NATIONAL DES ACTIVITES PRIVEES DE SECURITE

PARIS, le 27 AVR. 2012

ARRÊTÉ n° 75/2012/006
portant autorisation de fonctionnement d'une société de sécurité privée et agrément de leurs dirigeants

VU la loi n°83-629 du 12 juillet 1983 modifiée, réglementant les activités privées de sécurité,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment ses articles 19, 21 et 24 ;

VU la loi n°2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure, notamment son article 31 ;

VU le décret n°86-1058 n°86-1058 du 26 septembre 1986 relatif à l'autorisation administrative et au recrutement des personnels des entreprises de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds, de protection physique des personnes, de recherches privées et de vidéoprotection ;

VU le décret n°2005-1122 du 6 septembre 2005 pris pour l'application de la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de sécurité et relatif à l'aptitude professionnelle des dirigeants et des salariés des entreprises exerçant des activités de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds, de protection physique des personnes et de vidéoprotection

VU le décret n° 2011-1919 du 22 décembre 2011 relatif au Conseil national des activités privées de sécurité et modifiant certains décrets portant application de la loi, et notamment son article 16 ;

Considérant la demande parvenue le 20 février 2012 et formulée par M. Thierry THORON en sa qualité de gérant en vue d'obtenir l'autorisation de fonctionnement de l'entreprise de surveillance et de gardiennage dénommée "EURO SECURITY SERVICES" située au 81 rue Belliard, 75018 PARIS ;

Vu l'avis favorable de la commission interrégionale d'agrément et de contrôle d'Ile-de-France du 27/04/2012 ;

Considérant l'extrait du Registre du Commerce et des Sociétés du 27/12/2011 délivré par le Tribunal de Commerce de Paris ;

Considérant les éléments complémentaires apportés en dernier lieu le 07/04/2012 ;

Considérant que cette entreprise est constituée conformément à la législation en vigueur ;

Considérant qu'il résulte de l'enquête administrative que le gérant et l'associé de l'entreprise n'ont pas eu un comportement ou des agissements contraires à l'honneur, à la probité, aux bonnes mœurs

ou de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes et des biens, à la sécurité publique ou à la sûreté de l'Etat ou incompatibles avec l'exercice des fonctions sollicitées ;

ARRÊTE

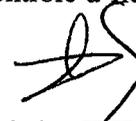
Article 1^{er} – L'entreprise "**EURO SECURITUY SERVICES**" sise **81 rue Belliard 75018 PARIS** est autorisée à exercer des activités privées de surveillance et de gardiennage à compter de la date de notification du présent arrêté.

Article 2 – **M. Thierry THORON** né le 31/10/1979 à CAYENNE est agréé à exercer la fonction de gérant d'une société ayant pour objet la surveillance humaine ou la surveillance par des systèmes électroniques de sécurité ou le gardiennage de biens meubles ou immeubles ainsi que la sécurité des personnes se trouvant dans ces immeubles.

Article 3 – **M. Frédéric BULU LOMPENGO** né le 28/08/1955 à LEOPOLDVILLE (CONGO) est agréé à exercer la fonction d'associé d'une entreprise ayant pour objet la surveillance humaine ou la surveillance par des systèmes électroniques de sécurité ou le gardiennage de biens meubles ou immeubles ainsi que la sécurité des personnes se trouvant dans ces immeubles.

Article 4 – La Commission Interrégionale d'Agrément et de Contrôle d'Ile-de-France et le préfet de police sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département du lieu de l'entreprise.

La présidente de la commission interrégionale
d'agrément et de contrôle d'Ile-de-France



Christine WILS-MOREL



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL NATIONAL DES ACTIVITES PRIVEES DE SECURITE

PARIS, le 27 AVR. 2012

ARRÊTÉ n° 75/2012/008

portant autorisation de fonctionnement d'une société de sécurité privée et agrément de leurs dirigeants

VU la loi n°83-629 du 12 juillet 1983 modifiée, réglementant les activités privées de sécurité,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment ses articles 19, 21 et 24 ;

VU la loi n°2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure, notamment son article 31 ;

VU le décret n°86-1058 du 26 septembre 1986 relatif à l'autorisation administrative et au recrutement des personnels des entreprises de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds, de protection physique des personnes, de recherches privées et de vidéoprotection ;

VU le décret n°2005-1122 du 6 septembre 2005 pris pour l'application de la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de sécurité et relatif à l'aptitude professionnelle des dirigeants et des salariés des entreprises exerçant des activités de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds, de protection physique des personnes et de vidéoprotection ;

VU le décret n° 2011-1919 du 22 décembre 2011 relatif au Conseil national des activités privées de sécurité et modifiant certains décrets portant application de la loi, et notamment son article 16 ;

Considérant la demande parvenue le 27 février 2012 et formulée par Mme Geneviève GAY en sa qualité de gérante de la société dénommée "LE MEMPHIS" située au 3 impasse Bonne Nouvelle 75010 PARIS, en vue d'obtenir l'autorisation de fonctionnement d'un service de sécurité pour cet établissement ;

Vu l'avis favorable de la commission interrégionale d'agrément et de contrôle d'Ile-de-France du 27/04/2012 ;

Considérant l'extrait du Registre du Commerce et des Sociétés du 28/02/2012 délivré par le Tribunal de Commerce de Paris ;

Considérant les éléments complémentaires apportés en dernier lieu le 26/03/2012 ;

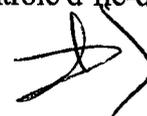
Considérant que le service de sécurité de cette société est constitué conformément à la législation en vigueur ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – L'entreprise "LE MEMPHIS" sise 3 impasse Bonne Nouvelle 75010 PARIS est autorisée à charger certains de ses salariés, pour son propre compte, à effectuer des missions ayant pour objet la surveillance humaine ou la surveillance par des systèmes électroniques de sécurité ou ~~le gardiennage de biens meubles ainsi que la sécurité des personnes se trouvant dans cet établissement~~ à compter de la date de notification du présent arrêté.

Article 2 – La Commission Interrégionale d'Agrément et de Contrôle d'Ile-de-France et le préfet de police sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département du lieu de l'entreprise.

La présidente de la commission interrégionale
d'agrément et de contrôle d'Ile-de-France



Christine WILS-MOREL



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL NATIONAL DES ACTIVITES PRIVEES DE SECURITE

PARIS, le 27 AVR. 2012

ARRÊTÉ n° 75/2012/009

portant autorisation de fonctionnement d'une société de sécurité privée et agrément de leurs dirigeants

VU la loi n°83-629 du 12 juillet 1983 modifiée, réglementant les activités privées de sécurité,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment ses articles 19, 21 et 24 ;

VU la loi n°2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure, notamment son article 31 ;

VU le décret n°86-1058 n°86-1058 du 26 septembre 1986 relatif à l'autorisation administrative et au recrutement des personnels des entreprises de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds, de protection physique des personnes, de recherches privées et de vidéoprotection ;

VU le décret n°2005-1122 du 6 septembre 2005 pris pour l'application de la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de sécurité et relatif à l'aptitude professionnelle des dirigeants et des salariés des entreprises exerçant des activités de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds, de protection physique des personnes et de vidéoprotection ;

VU le décret n° 2011-1919 du 22 décembre 2011 relatif au Conseil national des activités privées de sécurité et modifiant certains décrets portant application de la loi, et notamment son article 16 ;

Considérant la demande parvenue le 19 septembre 2011 et formulée par M. Alexandre AMBERT en sa qualité de gérant en vue d'obtenir l'autorisation de fonctionnement de l'entreprise de surveillance et de gardiennage dénommée "P.S.P SARL" située au 14 rue du 8 Mai 1945 75010 PARIS ;

Vu l'avis favorable de la commission interrégionale d'agrément et de contrôle d'Ile-de-France du 27/04/2012 ;

Considérant l'extrait du Registre du Commerce et des Sociétés du 23/11/2011 délivré par le Tribunal de Commerce de Paris ;

Considérant les éléments complémentaires apportés en dernier lieu le 29/11/2011;

Considérant que cette entreprise est constituée conformément à la législation en vigueur ;

Considérant qu'il résulte de l'enquête administrative que le dirigeant de l'entreprise n'a pas eu un comportement ou des agissements contraires à l'honneur, à la probité, aux bonnes mœurs ou de

nature à porter atteinte à la sécurité des personnes et des biens, à la sécurité publique ou à la sûreté de l'Etat ou incompatibles avec l'exercice des fonctions sollicitées ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – L'entreprise "P.S.P SARL" sise 14 rue du 8 Mai 1945 est autorisée à exercer des activités privées de surveillance et de gardiennage à compter de la date de notification du présent arrêté.

Article 2 – M. Alexandre AMBERT né le 11/03/1975 à SUMY (UKRAINE) est agréé à exercer la fonction de gérant d'une société ayant pour objet la surveillance humaine ou la surveillance par des systèmes électroniques de sécurité ou le gardiennage de biens meubles ou immeubles ainsi que la sécurité des personnes se trouvant dans ces immeubles.

Article 3 – La Commission Interrégionale d'Agrément et de Contrôle d'Ile-de-France et le préfet de police sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département du lieu de l'entreprise.

La présidente de la commission interrégionale
d'agrément et de contrôle d'Ile-de-France



Christine WILS-MOREL



CONSEIL NATIONAL DES ACTIVITES PRIVEES DE SECURITE

PARIS, le **21 AOUT 2012**

ARRÊTÉ n° 75/2012/057
portant autorisation de fonctionnement d'une société de sécurité privée et agrément de leurs dirigeants

VU le livre VI du code de la sécurité intérieure ;

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment ses articles 19, 21 et 24 ;

VU la loi n°2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure, notamment son article 31 ;

VU le décret n°86-1058 du 26 septembre 1986 relatif à l'autorisation administrative et au recrutement des personnels des entreprises de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds, de protection physique des personnes, de recherches privées et de vidéoprotection ;

VU le décret n°2005-1122 du 6 septembre 2005 pris pour l'application de la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de sécurité et relatif à l'aptitude professionnelle des dirigeants et des salariés des entreprises exerçant des activités de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds, de protection physique des personnes et de vidéoprotection ;

VU le décret n° 2011-1919 du 22 décembre 2011 relatif au Conseil national des activités privées de sécurité et modifiant certains décrets portant application de la loi, et notamment son article 16 ;

VU l'arrêté du 23 décembre 2011 portant création des commissions interrégionales d'agrément et de contrôle du Conseil national des activités privées de sécurité ;

Considérant la demande parvenue le 24 mai 2012 et formulée par Monsieur Djamal ADJABI en sa qualité de gérant en vue d'obtenir l'autorisation de fonctionnement de l'entreprise de surveillance et de gardiennage dénommée "SAM SECURITE PRIVEE" située 7 rue Decrès 75014 PARIS ;

Vu l'avis favorable de la commission interrégionale d'agrément et de contrôle d'Ile-de-France du 17/08/2012 ;

Considérant l'extrait du Registre du Commerce et des Sociétés du 16/05/2012 délivré par le Tribunal de Commerce de Paris ;

Considérant les éléments complémentaires apportés en dernier lieu le 27/07/2012 ;

Considérant que cette entreprise est constituée conformément à la législation en vigueur ;

Considérant qu'il résulte de l'enquête administrative que le gérant et l'associée de l'entreprise n'ont pas eu un comportement ou des agissements contraires à l'honneur, à la probité, aux bonnes mœurs ou de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes et des biens, à la sécurité publique ou à la sûreté de l'Etat ou incompatibles avec l'exercice des fonctions sollicitées ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – L'entreprise "SAM SECURITE PRIVEE" sise 7 rue Decrès 75014 PARIS est autorisée à exercer des activités privées de surveillance et de gardiennage à compter de la date de notification du présent arrêté.

Article 2 – M. Djamal ADJABI né le 16/08/1960 à ALGER (ALGERIE) est agréé à exercer la fonction de gérant d'une société ayant pour objet la surveillance humaine ou la surveillance par des systèmes électroniques de sécurité ou le gardiennage de biens meubles ou immeubles ainsi que la sécurité des personnes se trouvant dans ces immeubles.

Article 3 – Mme Houria HAMMA épouse HAMDI né le 21/12/1957 à BEJAIA (ALGERIE) est agréé à exercer la fonction d'associée d'une société ayant pour objet la surveillance humaine ou la surveillance par des systèmes électroniques de sécurité ou le gardiennage de biens meubles ou immeubles ainsi que la sécurité des personnes se trouvant dans ces immeubles.

Article 4 – La Commission Interrégionale d'Agrément et de Contrôle d'Ile-de-France et le préfet de police sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département du lieu de l'entreprise.

La présidente de la commission Interrégionale
d'agrément et de contrôle d'Ile-de-France


Christine WILS-MOREL



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL NATIONAL DES ACTIVITES PRIVEES DE SECURITE

PARIS, le 21 AOUT 2012

ARRÊTÉ n° 75/2012/054
portant autorisation de fonctionnement d'une société de sécurité privée et agrément de leurs dirigeants

VU le livre VI du code de la sécurité intérieure ;

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment ses articles 19, 21 et 24 ;

VU la loi n°2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure, notamment son article 31 ;

VU le décret n°86-1058 du 26 septembre 1986 relatif à l'autorisation administrative et au recrutement des personnels des entreprises de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds, de protection physique des personnes, de recherches privées et de vidéoprotection ;

VU le décret n°2005-1122 du 6 septembre 2005 pris pour l'application de la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de sécurité et relatif à l'aptitude professionnelle des dirigeants et des salariés des entreprises exerçant des activités de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds, de protection physique des personnes et de vidéoprotection ;

VU le décret n° 2011-1919 du 22 décembre 2011 relatif au Conseil national des activités privées de sécurité et modifiant certains décrets portant application de la loi, et notamment son article 16 ;

VU l'arrêté du 23 décembre 2011 portant création des commissions interrégionales d'agrément et de contrôle du Conseil national des activités privées de sécurité ;

Considérant la demande parvenue le 30 mai 2012 et formulée par Monsieur Samir AYADI en sa qualité de gérant en vue d'obtenir l'autorisation de fonctionnement de l'entreprise de surveillance et de gardiennage dénommée "GLOBAL SECURITE PRIVEE" située 186 avenue du Maine 75014 PARIS ;

Vu l'avis favorable de la commission interrégionale d'agrément et de contrôle d'Ile-de-France du 17/08/2012 ;

Considérant l'extrait du Registre du Commerce et des Sociétés du 02/08/2012 délivré par le Tribunal de Commerce de Paris ;

Considérant les éléments complémentaires apportés en dernier lieu le 06/08/2012 ;

Considérant que cette entreprise est constituée conformément à la législation en vigueur ;

Considérant qu'il résulte de l'enquête administrative que le gérant de l'entreprise n'a pas eu un comportement ou des agissements contraires à l'honneur, à la probité, aux bonnes mœurs ou de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes et des biens, à la sécurité publique ou à la sûreté de l'Etat ou incompatibles avec l'exercice des fonctions sollicitées ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – L'entreprise "GLOBAL SECURITE PRIVEE" sise 186 avenue du Maine 75014 PARIS est autorisée à exercer des activités privées de surveillance et de gardiennage à compter de la date de notification du présent arrêté.

Article 2 – M. Samir AYADI né le 09/06/1985 à SAINT-DENIS (93) est agréé à exercer la fonction de gérant d'une société ayant pour objet la surveillance humaine ou la surveillance par des systèmes électroniques de sécurité ou le gardiennage de biens meubles ou immeubles ainsi que la sécurité des personnes se trouvant dans ces immeubles.

Article 3 – La Commission Interrégionale d'Agrément et de Contrôle d'Ile-de-France et le préfet de police sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département du lieu de l'entreprise.

La présidente de la commission interrégionale
d'agrément et de contrôle d'Ile-de-France



Christine WILS-MOREL



CONSEIL NATIONAL DES ACTIVITES PRIVEES DE SECURITE

PARIS, le 27 SEP. 2012

ARRÊTÉ n° 75/2012/059
portant autorisation de fonctionnement d'une société de sécurité privée et agrément de leurs dirigeants

VU le livre VI du code de la sécurité intérieure ;

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment ses articles 19, 21 et 24 ;

VU la loi n°2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure, notamment son article 31 ;

VU le décret n°86-1058 du 26 septembre 1986 relatif à l'autorisation administrative et au recrutement des personnels des entreprises de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds, de protection physique des personnes, de recherches privées et de vidéoprotection ;

VU le décret n°2005-1122 du 6 septembre 2005 pris pour l'application de la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de sécurité et relatif à l'aptitude professionnelle des dirigeants et des salariés des entreprises exerçant des activités de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds, de protection physique des personnes et de vidéoprotection ;

VU le décret n° 2011-1919 du 22 décembre 2011 relatif au Conseil national des activités privées de sécurité et modifiant certains décrets portant application de la loi, et notamment son article 16 ;

VU l'arrêté du 23 décembre 2011 portant création des commissions interrégionales d'agrément et de contrôle du Conseil national des activités privées de sécurité ;

Considérant la demande parvenue le 23 avril 2012 et formulée par Monsieur Djamal ADJABI en sa qualité de gérant en vue d'obtenir l'autorisation de fonctionnement de l'entreprise de surveillance et de gardiennage dénommée "AXIS SECURITE" située 15 rue de l'Aqueduc 75010 PARIS;

Vu l'avis favorable de la commission interrégionale d'agrément et de contrôle d'Ile-de-France du 21/09/2012 ;

Considérant l'extrait du Registre du Commerce et des Sociétés du 07/08/2012 délivré par le Tribunal de Commerce de Paris ;

Considérant les éléments complémentaires apportés en dernier lieu le 22/08/2012 ;

Considérant que cette entreprise est constituée conformément à la législation en vigueur ;

Considérant qu'il résulte de l'enquête administrative que le gérant et l'associée de l'entreprise n'ont pas eu un comportement ou des agissements contraires à l'honneur, à la probité, aux bonnes mœurs ou de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes et des biens, à la sécurité publique ou à la sûreté de l'Etat ou incompatibles avec l'exercice des fonctions sollicitées ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – L'entreprise "AXIS SECURITE" sise 15 rue de l'Aqueduc 75010 PARIS est autorisée à exercer des activités privées de surveillance et de gardiennage à compter de la date de notification du présent arrêté.

Article 2 – M. Jean-Pierre CHEVE né le 21/08/1957 à GRANVILLE (50) est agréé à exercer la fonction de gérant d'une société ayant pour objet la surveillance humaine ou la surveillance par des systèmes électroniques de sécurité ou le gardiennage de biens meubles ou immeubles ainsi que la sécurité des personnes se trouvant dans ces immeubles.

Article 3 – Melle Lucie CHEVE née le 07/01/1981 à CAEN est agréé à exercer la fonction d'associée d'une société ayant pour objet la surveillance humaine ou la surveillance par des systèmes électroniques de sécurité ou le gardiennage de biens meubles ou immeubles ainsi que la sécurité des personnes se trouvant dans ces immeubles.

Article 4 – La Commission Interrégionale d'Agrément et de Contrôle d'Ile-de-France et le préfet de police sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département du lieu de l'entreprise.

La présidente de la commission interrégionale
d'agrément et de contrôle d'Ile-de-France



Christine WILS-MOREL



CONSEIL NATIONAL DES ACTIVITES PRIVEES DE SECURITE

PARIS, le 27 SEP. 2012

ARRÊTÉ n° 75/2012/062
portant autorisation de fonctionnement d'une société de sécurité privée et agrément de leurs dirigeants

VU le livre VI du code de la sécurité intérieure ;

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment ses articles 19, 21 et 24 ;

VU la loi n°2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure, notamment son article 31 ;

VU le décret n°86-1058 du 26 septembre 1986 relatif à l'autorisation administrative et au recrutement des personnels des entreprises de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds, de protection physique des personnes, de recherches privées et de vidéoprotection ;

VU le décret n°2005-1122 du 6 septembre 2005 pris pour l'application de la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de sécurité et relatif à l'aptitude professionnelle des dirigeants et des salariés des entreprises exerçant des activités de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds, de protection physique des personnes et de vidéoprotection ;

VU le décret n° 2011-1919 du 22 décembre 2011 relatif au Conseil national des activités privées de sécurité et modifiant certains décrets portant application de la loi, et notamment son article 16 ;

VU l'arrêté du 23 décembre 2011 portant création des commissions interrégionales d'agrément et de contrôle du Conseil national des activités privées de sécurité ;

Considérant la demande parvenue le 10 mars 2011 et formulée par Monsieur Abdoulaye DIABATE en sa qualité de gérant en vue d'obtenir l'autorisation de fonctionnement de l'entreprise de surveillance et de gardiennage dénommée "BLOKIS SECURITE PRIVEE" située 11 rue d'Oran 75018 PARIS;

Vu l'avis favorable de la commission interrégionale d'agrément et de contrôle d'Ile-de-France du 21/09/2012 ;

Considérant l'extrait du Registre du Commerce et des Sociétés du 27/01/2012 délivré par le Tribunal de Commerce de Paris ;

Considérant les éléments complémentaires apportés en dernier lieu le 13/07/2011 ;

Considérant que cette entreprise est constituée conformément à la législation en vigueur ;

Considérant qu'il résulte de l'enquête administrative que le gérant de l'entreprise n'a pas eu un comportement ou des agissements contraires à l'honneur, à la probité, aux bonnes mœurs ou de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes et des biens, à la sécurité publique ou à la sûreté de l'Etat ou incompatibles avec l'exercice des fonctions sollicitées ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – L'entreprise "BLOKIS SECURITE PRIVEE" sise 11 rue d'Oran 75018 PARIS est autorisée à exercer des activités privées de surveillance et de gardiennage à compter de la date de notification du présent arrêté.

Article 2 – M. Abdoulaye DIABATE né le 02/09/1977 à ABOBO (Cote d'Ivoire) est agréé à exercer la fonction de gérant d'une société ayant pour objet la surveillance humaine ou la surveillance par des systèmes électroniques de sécurité ou le gardiennage de biens meubles ou immeubles ainsi que la sécurité des personnes se trouvant dans ces immeubles.

Article 3 – La Commission Interrégionale d'Agrément et de Contrôle d'Ile-de-France et le préfet de police sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département du lieu de l'entreprise.

La présidente de la commission interrégionale
d'agrément et de contrôle d'Ile-de-


Christine WILS-MOREL



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL NATIONAL DES ACTIVITES PRIVEES DE SECURITE

PARIS, le 27 SEP. 2012

ARRÊTÉ n° 75/2012/063
portant autorisation de fonctionnement d'une société de sécurité privée et agrément de leurs dirigeants

VU le livre VI du code de la sécurité intérieure ;

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment ses articles 19, 21 et 24 ;

VU la loi n°2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure, notamment son article 31 ;

VU le décret n°86-1058 du 26 septembre 1986 relatif à l'autorisation administrative et au recrutement des personnels des entreprises de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds, de protection physique des personnes, de recherches privées et de vidéoprotection ;

VU le décret n°2005-1122 du 6 septembre 2005 pris pour l'application de la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de sécurité et relatif à l'aptitude professionnelle des dirigeants et des salariés des entreprises exerçant des activités de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds, de protection physique des personnes et de vidéoprotection ;

VU le décret n° 2011-1919 du 22 décembre 2011 relatif au Conseil national des activités privées de sécurité et modifiant certains décrets portant application de la loi, et notamment son article 16 ;

VU l'arrêté du 23 décembre 2011 portant création des commissions interrégionales d'agrément et de contrôle du Conseil national des activités privées de sécurité ;

Considérant la demande parvenue le 19/12/2011 et formulée par Monsieur Adon GNANGUI en sa qualité de gérant en vue d'obtenir l'autorisation de fonctionnement de l'entreprise de surveillance et de gardiennage dénommée "CAMILLE SECURITE PRIVEE" située 45 rue Rébeval 75019 PARIS;

Vu l'avis favorable de la commission interrégionale d'agrément et de contrôle d'Ile-de-France du 21/09/2012 ;

Considérant l'extrait du Registre du Commerce et des Sociétés du 23/07/2012 délivré par le Tribunal de Commerce de Paris ;

Considérant les éléments complémentaires apportés en dernier lieu le 06/09/2012 ;

Considérant que cette entreprise est constituée conformément à la législation en vigueur ;

Considérant qu'il résulte de l'enquête administrative que le gérant et l'associée de l'entreprise n'ont pas eu un comportement ou des agissements contraires à l'honneur, à la probité, aux bonnes mœurs ou de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes et des biens, à la sécurité publique ou à la sûreté de l'Etat ou incompatibles avec l'exercice des fonctions sollicitées ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – L'entreprise "**CAMILLE SECURITE PRIVEE**" sise **45 rue Rébeval 75019 PARIS** est autorisée à exercer des activités privées de surveillance et de gardiennage à compter de la date de notification du présent arrêté.

Article 2 – **M. Adon GNANGUI** né le 31/12/1958 à Assang Badji Adzope (COTE D'IVOIRE) est agréé à exercer la fonction de gérant d'une société ayant pour objet la surveillance humaine ou la surveillance par des systèmes électroniques de sécurité ou le gardiennage de biens meubles ou immeubles ainsi que la sécurité des personnes se trouvant dans ces immeubles.

Article 3 – **Melle Laurence Manuella IRRILLO** née le 23/07/1986 à Fort de France est agréé à exercer la fonction d'associée d'une société ayant pour objet la surveillance humaine ou la surveillance par des systèmes électroniques de sécurité ou le gardiennage de biens meubles ou immeubles ainsi que la sécurité des personnes se trouvant dans ces immeubles.

Article 4 – La Commission Interrégionale d'Agrément et de Contrôle d'Ile-de-France et le préfet de police sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département du lieu de l'entreprise.

La présidente de la commission Interrégionale
d'agrément et de contrôle d'Ile-de-France



Christine WILS-MOREL

**C O N S E I L
N A T I O N A L D E S
A C T I V I T É S
P R I V É E S D E
S É C U R I T É**

COMMISSION INTERREGIONALE D'AGREMENT ET DE CONTROLE D'ILE DE FRANCE

PARIS, le **10 OCT. 2012**

ARRÊTÉ n°2012-DTIDF-000015

portant autorisation de fonctionnement d'une agence de recherches privées et agrément de leurs dirigeants

VU la loi n°83-629 du 12 juillet 1983 modifiée, réglementant les activités privées de sécurité ;

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment ses articles 19, 21 et 24 ;

VU la loi n°2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure, notamment son article 31 ;

VU le décret n°86-1058 du 26 septembre 1986 relatif à l'autorisation administrative et au recrutement des personnels des entreprises de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds, de protection physique des personnes, de recherches privées et de vidéoprotection ;

VU le décret n°2005-1123 du 6 septembre 2005 pris pour l'application de la loi n°83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de sécurité et relatif à la qualification professionnelle des dirigeants et à l'aptitude professionnelle des salariés des agences de recherches privées ;

VU le décret n°2011-1919 du 22 décembre 2011 relatif au Conseil National des Activités Privées de Sécurité et modifiant certains décrets portant application de la loi, et notamment son article 16 ;

Considérant la demande parvenue le 3 août 2012 et formulée par Monsieur Henri AFRIAT en sa qualité d'agent de recherche privée, en vue d'obtenir l'autorisation de fonctionnement de la société LEGICIA ;

Vu l'avis favorable de la Commission Interrégionale d'Agrément et de Contrôle d'Ile-de-France du 5 octobre 2012 ;

Considérant l'extrait du Registre du Commerce et des Sociétés du 9 juillet 2012 délivré par le Tribunal de Commerce de Paris ;

Considérant les éléments complémentaires apportés en dernier lieu le 30 août 2012 ;

Considérant que cette agence est constituée conformément à la législation en vigueur ;

Considérant qu'il résulte de l'enquête administrative que le gérant de l'agence n'a pas eu un comportement ou des agissements contraires à l'honneur, à la probité, aux bonnes mœurs ou de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes et des biens, à la sécurité publique ou à la sûreté de l'Etat ou incompatibles avec l'exercice des fonctions sollicitées ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – L'agence de recherches privées "LEGICIA" sise 19, boulevard Malesherbes 75008 Paris est autorisée à exercer des activités de recherches privées à compter de la date de notification du présent arrêté.

Article 2 – Monsieur Henri AFRIAT né le 13 septembre 1969 à Paris 12^e est agréé à exercer la fonction de gérant d'une agence ayant pour objet de recueillir, même sans faire état de sa qualité ni révéler l'objet de sa mission, des informations ou renseignements destinés à des tiers, en vue de la défense de leurs intérêts.

Article 3 – La Commission Interrégionale d'Agrément et de Contrôle d'Ile-de-France et le Préfet de Police sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département du lieu de l'entreprise.

La présidente de la commission Interrégionale
d'agrément et de contrôle d'Ile-de-France



Christine WILS-MOREL



PREFECTURE DE POLICE

DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau de la Police Sanitaire et de l'environnement

Pôle Hygiène et environnement
Section Opérations mortuaires

Paris, le **10 JAN. 2013**

DTPP 2013. 24

ARRÊTÉ

Portant **renouvellement d'habilitation** dans le domaine funéraire

LE PREFET DE POLICE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- Vu l'arrêté du 20 avril 2006 portant habilitation n° 06-75-239 dans le domaine funéraire pour une durée de 6 ans de l'entreprise «O.G.F» située 3, avenue de la Porte de Saint-Ouen à Paris 17^{ème} ;
- Vu la demande de renouvellement d'habilitation sollicitée par M. Jean-Marc CLÉMENT, gérant de l'entreprise citée ci-dessous ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'entreprise :

O.G.F

3, avenue de la Porte de Saint-Ouen- 75017 PARIS

est habilitée pour exercer sur l'ensemble du territoire les activités funéraires suivantes :

- **Transport de corps avant mise en bière**
- **Transport de corps après mise en bière**
- **Organisation des obsèques**
- **Fourniture de housses, cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,**
- **Fourniture de corbillards,**
- **Fourniture de personnels et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.**

Article 2 : Le numéro de l'habilitation est **12-75-239**.

Article 3 : Cette habilitation est valable **6 ans**, à compter de la date de notification du présent arrêté.

Article 4 : L'habilitation peut être renouvelée à la demande de l'entreprise. Cette demande, accompagnée des pièces requises, doit parvenir à la Préfecture de Police deux mois avant l'expiration de l'habilitation détenue.

Article 5 : Le Directeur des transports et de la protection du public est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police.

P. le préfet de police,
le directeur des transports et de la protection du public absent ou empêché,
la sous-directrice de la protection sanitaire et de l'environnement

— Nicole ISNARD

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Egalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE - 9, boulevard du Palais - 75195 PARIS CEDEX 04 - Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73

Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)

<http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr> - mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr



PREFECTURE DE POLICE
DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau de la Police Sanitaire et de l'environnement

Pôle Hygiène et environnement
Section Opérations mortuaires
DTPP 2013-22

Paris, le **10 JAN. 2013**

ARRÊTÉ

Portant **renouvellement d'habilitation** dans le domaine funéraire

LE PREFET DE POLICE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- Vu l'arrêté 2011-1181 du 14 novembre 2011 portant habilitation n° 11-75-317 dans le domaine funéraire pour une durée d'un an de l'entreprise « OMEGA SERVICES FUNERAIRES » située Le Municipale d'Oradea 17, rue T. Vladimirescu à BIHOR (ROUMANIE) ;
- Vu la demande de renouvellement d'habilitation sollicitée par M.POP Marius Paul, gérant de l'entreprise citée ci-dessous ;

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : L'entreprise :

OMEGA SERVICES FUNERAIRES

Le Municipale d'Oradea

17, rue T. Vladimirescu

BIHOR (ROUMANIE)

exploité par M. POP Marius Paul

est habilitée pour exercer sur l'ensemble du territoire les activités funéraires suivantes :

- **Transport de corps après mise en bière au moyen du véhicule immatriculé sous le n° B 26 UCL,**
- **Fourniture de housses, cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,**

Article 2 : Le numéro de l'habilitation est 12-75-317.

Article 3 : Cette habilitation est valable **un an**, à compter de la date de notification du présent arrêté.

Article 4 : L'habilitation peut être renouvelée à la demande de l'entreprise. Cette demande, accompagnée des pièces requises, doit parvenir à la Préfecture de Police deux mois avant l'expiration de l'habilitation détenue.

Article 5 : Le Directeur des transports et de la protection du public est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police.

P/ Le préfet de police et par délégation,
le directeur des transports et de la protection du public absent ou empêché,
la sous-directrice de la protection sanitaire et de l'environnement


Nicole ISNARD
REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE - 9, boulevard du Palais - 75195 PARIS CEDEX 04 - Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73

Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)

<http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr> - mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr



PREFECTURE DE POLICE

DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau de la Police Sanitaire et de l'Environnement

Pôle Hygiène et Environnement
Section Opérations Mortuaires
DTPP 2013-23

Paris, le **10 JAN. 2013**

ARRÊTÉ

Portant **habilitation** dans le domaine funéraire
LE PREFET DE POLICE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- Vu la demande d'habilitation formulée par M.Radisa MIHAJLOVIC, gérant de la société citée ci-dessous ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'entreprise :

D.R.N.D.A.

321 rue Svetog Save

KUCEVO

REPUBLIQUE SERBE

exploitée par M. Radisa MIHAJLOVIC

est habilitée pour exercer sur l'ensemble du territoire les activités funéraires suivantes:

- **Transport de corps après mise en bière au moyen des véhicules immatriculés sous les numéros PO 047-HB, PO 042-OC et PO 002-NL**
- **Fourniture de housses, cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que des urnes cinéraires.**

Article 2 : Le numéro de l'habilitation est **12-75-342**.

Article 3 : Cette habilitation est valable **un an**, à compter de la date du présent arrêté.

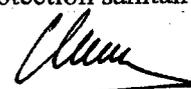
Article 4 : L'habilitation peut être renouvelée à la demande de l'entreprise. Cette demande, accompagnée des pièces requises, doit parvenir à la Préfecture de Police deux mois avant l'expiration de l'habilitation.

Article 5 : Le Directeur des transports et de la protection du public est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Pour le préfet de police et par délégation,
le directeur des transports et de la protection du public absent ou empêché,
la sous-directrice de la protection sanitaire et de l'environnement

Pour ampliation
L'adjoint au Chef de la Section
« Opérations Mortuaires »


Christine MILLET


Nicole ISNARD

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE - 9, boulevard du Palais - 75195 PARIS CEDEX 04 - Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73

Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)

<http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr> - mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PREFECTURE DE POLICE,
PREFECTURE DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE DE PARIS**

ARRÊTÉ N°2013-00025

**PORTANT LIMITATION DE LA VITESSE ET INTERDICTION DE DEPASSEMENT
FAITES AUX VEHICULES DE PLUS DE 3,5 TONNES ET AUX TRANSPORTS DE
MATIERES DANGEREUSES SUR L'ENSEMBLE DES AXES DU PLAN NEIGE VERGLAS
D'ILE-DE-FRANCE**

Le Préfet de Police, préfet de la zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2215-1 ;

Vu le code de la défense, notamment son article R*1311-29 ;

Vu le code pénal ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile ;

Vu le décret n° 2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du réseau routier national,

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n° 2011- 00853 du 4 novembre 2011 instituant un plan de gestion des conséquences d'un épisode de neige ou de verglas applicable en région d'Ile-de-France dénommé plan neige ou verglas en Ile-de-France (PNVIF) ;

Vu l'arrêté du 29 mai 2009 relatif aux transports de matières dangereuses par voies terrestres ;

Considérant les difficultés de circulation prévisibles ou en cours liées à la neige ou au verglas en Ile-de-France,

Considérant les perturbations qui peuvent en découler et la nécessité d'assurer la sécurité de la circulation routière,

Considérant le déclenchement du niveau 2 du Plan Neige Verglas en Ile-de-France le 14 janvier 2013

ARRETE

Article 1 :

La vitesse des véhicules **de plus de 3,5 tonnes et des véhicules de transport de matières dangereuses est limitée à 80 km/h** sur l'ensemble des axes du Plan Neige Verglas d'Ile-de-France à compter du **lundi 14 janvier 2013 à 18 heures** sans préjudice des limitations de vitesse plus restrictives.

Article 2 :

A compter des dates et heure indiquées à l'article 1, les véhicules **de plus de 3,5 tonnes et les véhicules de transport de matières dangereuses** ne sont pas autorisés à effectuer une manœuvre de dépassement.

Article 3 :

Le préfet, secrétaire général de la zone de défense et de sécurité, les préfets des départements de la Seine et Marne, des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts de Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val de Marne, et du Val d'Oise, le directeur de l'ordre public et de la circulation et le directeur du PC zonal de circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 :

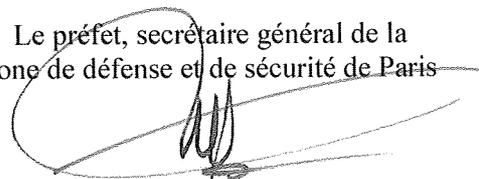
Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de chacune des préfectures de la région d'Ile-de-France et ampliation en sera adressée aux services visés à l'article 3 ainsi qu'aux services suivants :

- Région de la gendarmerie d'Ile-de-France ;
- Direction zonale CRS d'Ile-de-France ;
- Compagnies autoroutières de CRS d'Ile-de-France ;
- Direction de l'ordre public et de la circulation ;
- Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne ;
- Directions départementales de la sécurité publique 77, 78, 91 et 95 ;
- Direction des transports et de la protection du public ;
- Gestionnaires de voirie du réseau routier national (DiRIF, APRR, COFIROUTE, SANEF, SAPN) ;
- M. le Maire de Paris (Direction de la Voirie et des Déplacements) ;
- MM les présidents des Conseils Généraux d'Ile-de-France (Directions de la voirie).

Fait à Paris, le 14 janvier 2013

Pour le Préfet de Police, préfet de la zone
de défense et de sécurité de Paris,

Le préfet, secrétaire général de la
zone de défense et de sécurité de Paris



Martine MONTEIL



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PREFECTURE DE POLICE,
PREFECTURE DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE DE PARIS**

ARRÊTÉ N°2013-00026

**PORTANT INTERDICTION DE LA CIRCULATION DES VEHICULES DE PLUS DE 3.5
TONNES ARTICULES AINSI QUE LES TRANSPORTS DE MATIERES DANGEREUSES
SUR N118 (AXE DU PLAN NEIGE VERGLAS D'ILE-DE-FRANCE)**

Le Préfet de Police, préfet de la zone de défense et de sécurité de Paris,

- Vu** le code de la route, notamment son article R.411-18 ;
- Vu** le code de la voirie routière ;
- Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2215-1 ;
- Vu** le code de la défense, notamment son article R*1311-29 ;
- Vu** le code pénal ;
- Vu** la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile ;
- Vu** le décret n° 2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du réseau routier national,
- Vu** l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- Vu** l'arrêté interpréfectoral n° 2011- 00853 du 4 novembre 2011 instituant un plan de gestion des conséquences d'un épisode de neige ou de verglas applicable en région d'Ile-de-France dénommé plan neige ou verglas en Ile-de-France (PNVIF) ;
- Vu** l'arrêté du 29 mai 2009 relatif aux transports de matières dangereuses par voies terrestres ;
- Vu** l'arrêté du 11 juillet 2011 relatif à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes ;
- Vu** l'instruction du 14 novembre 2011 relative au tri des poids lourds en période d'intempéries ;

Considérant les difficultés de circulation prévisibles liées à la neige ou au verglas en Ile-de-France,

Considérant les perturbations qui peuvent en découler et la nécessité d'assurer la sécurité de la circulation routière,

Considérant le déclenchement du **niveau 2** du Plan Neige Verglas d'Ile-de-France le 14 janvier 2013 à compter de 14h00.

ARRETE

Article 1 : Principe général

La circulation des véhicules articulés de plus de 3.5 tonnes et des véhicules affectés aux transports de matières dangereuses est interdite à compter du lundi 14 janvier 2013 à 18 heures sur la N118 dans les deux sens de circulation entre la RD7 à Sèvres (92) et l'autoroute A 10 (échangeur de Courtaboeuf (91)).

Article 2 : Modalités d'application

Les véhicules concernés par les dispositions de l'article 1 seront interceptés et stockés dans les conditions prévues au PNVIF. Des zones de stockages complémentaires pourront être activées localement en coordination avec le PC zonal de circulation.

Article 3 :

Le présent arrêté ne s'applique pas aux véhicules assurant le traitement des chaussées ainsi qu'aux véhicules participant aux dépannages.

Article 4 :

Le préfet, secrétaire général de la zone de défense et de sécurité, les préfets des départements de la Seine et Marne, des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts de Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val de Marne, et du Val d'Oise, le directeur de l'ordre public et de la circulation et le directeur du PC zonal de circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 :

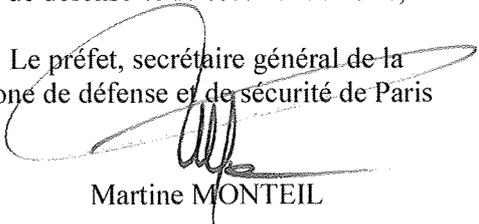
Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de chacune des préfectures de la région d'Ile-de-France et ampliation en sera adressée aux services visés à l'article 3 ainsi qu'aux services suivants :

- Région de la gendarmerie d'Ile-de-France ;
- Direction zonale CRS d'Ile-de-France ;
- Compagnies autoroutières de CRS d'Ile-de-France ;
- Direction de l'ordre public et de la circulation ;
- Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne ;
- Directions départementales de la sécurité publique 77, 78, 91 et 95 ;
- Direction des transports et de la protection du public ;
- Gestionnaires de voirie du réseau routier national (DiRIF, APRR, COFIROUTE, SANEF, SAPN) ;
- M. le Maire de Paris (Direction de la Voirie et des Déplacements) ;
- MM les présidents des Conseils Généraux d'Ile-de-France (Directions de la voirie).

Fait à Paris, le 14 janvier 2013.

Pour le Préfet de Police, préfet de la zone de défense et de sécurité de Paris,

Le préfet, secrétaire général de la zone de défense et de sécurité de Paris


Martine MONTEIL



**PREFECTURE DE POLICE,
PREFECTURE DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE DE PARIS**

ARRÊTÉ N° 2013-00027

**PORTANT INTERDICTION DE LA CIRCULATION DES VEHICULES DE TRANSPORT
DE MARCHANDISES NON ARTICULES DE PLUS DE 3,5 TONNES SUR LA RN 118**

Le Préfet de Police, préfet de la zone de défense et de sécurité de Paris,

- Vu** le code de la route, notamment son article R.411-18 ;
- Vu** le code de la voirie routière ;
- Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2215-1 ;
- Vu** le code de la défense, notamment son article R*1311-29 ;
- Vu** le code pénal ;
- Vu** la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile ;
- Vu** le décret n° 2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du réseau routier national,
- Vu** l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- Vu** l'arrêté interpréfectoral n° 2011- 00853 du 4 novembre 2011 instituant un plan de gestion des conséquences d'un épisode de neige ou de verglas applicable en région d'Ile-de-France dénommé plan neige ou verglas en Ile-de-France (PNVIF) ;
- Vu** l'arrêté du 29 mai 2009 relatif aux transports de matières dangereuses par voies terrestres ;
- Vu** l'arrêté du 11 juillet 2011 relatif à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes ;
- Vu** l'instruction du 14 novembre 2011 relative au tri des poids lourds en période d'intempéries ;

Considérant les difficultés de circulation prévisibles liées à la neige ou au verglas en Ile-de-France,

Considérant les perturbations qui peuvent en découler et la nécessité d'assurer la sécurité de la circulation routière,

Considérant le déclenchement du niveau 2 du Plan Neige Verglas d'Ile-de-France à compter du 14 janvier 2013 à 14 heures,

ARRETE

Article 1 :

La circulation des véhicules **de transport de marchandises non articulés de plus de 3.5 tonnes** est interdite à compter du **14 janvier 2013 à 18h00** sur la RN118 dans les deux sens de circulation entre la RD7 à Sèvres (92) et l'autoroute A10 (échangeur de Courtaboeuf (91)).

Article 2 :

Le préfet, secrétaire général de la zone de défense et de sécurité, les préfets des départements de la Seine et Marne, des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts de Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val de Marne, et du Val d'Oise, le directeur de l'ordre public et de la circulation et le directeur du PC zonal de circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de chacune des préfetures de la région d'Ile-de-France et ampliation en sera adressée aux services visés à l'article 2 ainsi qu'aux services suivants :

- Région de la gendarmerie d'Ile-de-France ;
- Direction zonale CRS d'Ile-de-France ;
- Compagnies autoroutières de CRS d'Ile-de-France ;
- Direction de l'ordre public et de la circulation ;
- Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne ;
- Directions départementales de la sécurité publique 77, 78, 91 et 95 ;
- Direction des transports et de la protection du public ;
- Gestionnaires de voirie du réseau routier national (DiRIF, APRR, COFIROUTE, SANEF, SAPN) ;
- M. le Maire de Paris (Direction de la Voirie et des Déplacements) ;
- MM les présidents des Conseils Généraux d'Ile-de-France (Directions de la voirie).

Fait à Paris, le 14 janvier 2013

Pour le Préfet de Police, préfet de la zone
de défense et de sécurité de Paris,

Le préfet, secrétaire général de la
zone de défense et de sécurité de Paris



Martine MONTEIL

PREFECTURE DE PARIS

Arrêté préfectoral n° 2012 -

**Portant la liste des conseillers du salarié habilités à venir assister,
sur sa demande, un salarié lors de l'entretien préalable à son licenciement
ou à la rupture conventionnelle de son contrat de travail**

Le préfet de la région d'Ile-de-France,
préfet de Paris,
Commandeur de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre national du Mérite

Vu le code du travail et notamment les articles L1232-7, L1232-4, L1237-12 et D1232-4 à D1232-6 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-341-1 du 7 décembre 2009 modifié ;

Sur la proposition du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi;

ARRETE

Article 1er :

La liste des conseillers du salarié habilités à venir assister, sur sa demande, un salarié lors de l'entretien préalable à son licenciement ou à la rupture conventionnelle de son contrat de travail, en l'absence d'institutions représentatives du personnel dans l'entreprise, est fixée comme suit dans la présente annexe et remplace la liste annexée à l'arrêté préfectoral n° 2009-341-1 du 7 décembre 2009 modifié.

Article 2 :

Le préfet, secrétaire général de la préfecture de Paris, et le responsable de l'unité territoriale de Paris de la direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de Paris et de la préfecture de police, accessible sur le site Internet de la préfecture de Paris www.paris-idf.gouv.fr

Fait à Paris, le 14 JAN. 2013

Pour le préfet de la région d'Ile de France
préfet de Paris, et par délégation, le préfet,
secrétaire général de la Préfecture de la région d'Ile
de France, préfecture de Paris

Par délégation,
le Préfet, Secrétaire Général
de la Préfecture de la Région
d'Ile de France
Préfecture de Paris

Bertrand MUNCH

Liste des personnes habilitées pour le département de Paris à assister les salariés lors de l'entretien préalable à leur licenciement ou à la rupture conventionnelle de leur contrat de travail

Noms -Prénoms	Syndicats	Profession Secteurs d'activité	Adresse	Téléphone
ABELLO Sandrine	US Solidaires	Conseillère Télécommunications	25, rue des Envierges 75020 Paris	06 74 35 54 66 01 44 62 12 25
ABONNEAU Josseline		Journaliste Presse	Rue des Plantes 75014 Paris	06 60 15 18 12 01 57 08 52 79
ACHIBANE Hanane	CGT	Assistante commerciale	Place Lucien Morangis 91420 Morangis	06 80 46 25 16
ADLOFF Denis	CFTC	Technicien de production SSII	UD CFTC Paris - 5 avenue de la Porte de Clichy 75017 Paris	06 65 54 11 32 01 44 85 22 22
AFONSO Laurinda		Entreprise de propreté	Rue des Fontaines 93230 Romainville	06 03 44 27 97
AMSELLEM Youval	CFE-CGC	Consultant Informatique	UD75 CFE-CGC 59/63 rue du Rocher - 75008 Paris	06 34 54 97 09
ANADON Victor	UNSA	Conseiller professionnel Secteur public de l'emploi	UD UNSA 75 22 rue Corvisart - 75013 Paris	06 88 49 43 91
ATALLAH Alain	CFDT	Informatique	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 15 70 50 14
ATHIS Suze	CFTC	Vendeuse Commerce	UD CFTC Paris - 5 avenue de la Porte de Clichy 75017 Paris	06 60 62 40 55 01 44 85 22 22
AUFFRET Alain	CGT	Travailleur social	USD Santé Action Sociale 3 rue du Chateau d'Eau 75010	01 53 38 41 37
AUVRAT Didier	USAPIE	Chef de projet Informatique	USAPIE 4 rue Gaston Chauvin 93600 Aulnay sous Bois	06 70 27 01 67
BARD Elisabeth	CGT	Employée de banque	32 rue de Clignancourt 75018 Paris	01 57 43 08 77
BARRAS Philippe	CFDT	Commerce	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 86 56 27 07
BARROO Laurent	CGT	Steward ferroviaire	UL CGT 3 rue du Chateau d'Eau 75010	06 76 66 40 56
BARTHÈS Martine		Assistante administrative Industrie	Rue Louis Vion 92600 Asnières	06 23 06 58 25
BASSET Frédéric	CGT	Agent SNCF	UD CGT 85 rue Charlot 75003 Paris	01 46 28 11 79
BATTU Guy		Juriste en droit social	Rue Coustou 92160 Antony	06 62 14 49 00
BAZIN Jean Philippe	US Solidaires	Conseiller Assurances	US SOLIDAIRES PARIS 144 bd de la Villette 75019 Paris	06 86 82 00 93
BEAUD Pascal	CFDT	Responsable Web Marketing Sport	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 83 29 26 32
BENALI Rachid	CGT	Agent RATP	UD CGT 85 rue Charlot 75003 Paris	06 37 17 48 98 06 29 81 38 80
BENMAHDI Mostefa	CFTC	Contrôleur sécurité	UD CFTC Paris - 5 avenue de la Porte de Clichy 75017 Paris	06 77 52 49 93 01 44 85 22 22
BENOIT Jean Louis	CFTC	Protection sociale	UD CFTC Paris - 5 avenue de la Porte de Clichy 75017 Paris	06 17 91 90 74 01 44 85 22 22
BERDEAUX Alexandra	CFTC	Assistante Prod. cinématographique	UD CFTC Paris - 5 avenue de la Porte de Clichy 75017 Paris	01 44 85 22 22
BERDEAUX Frédéric	CFTC	Juriste droit social Formation professionnelle	UD CFTC Paris - 5 avenue de la Porte de Clichy 75017 Paris	01 44 85 22 22
BERNARD Julien	CFTC	Agent services de secours et lutte incendie	UD CFTC Paris - 5 avenue de la Porte de Clichy 75017 Paris	06 77 56 74 98 01 44 85 22 22
BERSOUX Marie Hélène	CGT-FO	Esthéticienne - vendeuse	Rue Louis Braille 77100 Meaux	06 73 95 09 29
BIFISSE Ouarda	CGT	Banque	UD CGT 85 rue Charlot 75003 Paris	01 46 28 11 79
BIKRI Mouhiyeddine	CGT-FO	Ouvrier encadrant Nettoyage	Méto Chatelet 75003 Paris	06 60 68 43 75
BLOCH Richard	CGT	Retraité Transport	UD CGT 85 rue Charlot 75003 Paris	06 10 20 19 72

BOFUNGA ELIYA WOLO Joseph	CGT	Portier	rue Etienne Marcel 75001 Paris	06 67 02 61 82
BOISSIER Philippe	CFE-CGC	Menuisier Spectacle	Rue des Ecoles 92330 Sceaux	06 38 41 18 78
BORDAGE Thomas	US Solidaires	Informatique	US SOLIDAIRES PARIS 144 bd de la Villette 75019 Paris	06 98 44 23 76
BOUJNAH Nabil	CFDT	Propreté	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 11 22 03 30
BOUNKIT Abdellah	CFDT	Secteur sanitaire et social	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 31 75 82 12
BOUTHARA Malika	CGT	Action sociale	74 Quai de l'Hôtel de Ville 75004 Paris	06 73 20 27 36
BRAHMI Fatima	CGT	Presse	UD CGT 85 rue Charlot 75003 Paris	06 89 82 15 91
BRANCHU Vincent	CFE-CGC	Marketing - vente	UD75 CFE-CGC 59/63 rue du Rocher - 75008 Paris	06 10 18 65 92
BRASSEUR Eric	CFE-CGC	Cadre de Santé	Bd St Germain 75005 Paris	06 88 24 62 20
BRESSIAND Danielle		Conseillère de vente Grands magasins	Av du 8 mai 1945 95400 Villiers le Bel	01 34 19 44 89 06 12 99 13 59
BRILLON Gabriel	CGT	Technicien tarification Assurance maladie	rue Alfred Jarry 93300 Aubervilliers	06 49 11 53 33
BRIOTTET Jean Paul	CFE-CGC	Responsable Marketing Santé	rue Delambre 75014 Paris	06 70 21 89 14
BRITAN Philippe	CFDT	Banque - Assurances	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 88 56 24 50
BRIZARD Daniel	CGT-FO	Retraité Informatique	Quai André Citroën 75015 Paris	06 07 84 98 70
BUGEY Marc	CFE-CGC	Retraité Banque	UD75 CFE-CGC 59/63 rue du Rocher - 75008 Paris	06 76 86 48 84
BULIGA Filofteia	CGT	Assistante comptable	Champigny sur Marne 94500	01 55 26 17 72
CAMPOS GAUTIER Marianella	CFDT	Juriste Assurances	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 99 35 67 86
CANALES Juan Carlos	CFDT	Documentaliste Enseignement privé	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	09 50 57 48 10
CAPPÉ Audrey	CFDT	Attachée commerciale Commerce de gros	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 60 37 20 19
CARBONARO Isabelle	CGT	Banque	rue de Chaligny 75012 Paris	01 46 28 11 79
CARILLON Patrick		Numérisateur	Rue de Saussure 75017 Paris	06 64 72 07 33
CAROFF Jean Yves	CFE-CGC	Consultant Informatique	Rue Henri Monnier 75009 Paris	06 62 72 79 13
CARPENTIER Pascal	CGT	Immobilier Logement social	Place des vins de France 75012 Paris	01 46 28 11 79
CARVAJAL Christophe	CFE-CGC	Professions judiciaires	UD75 CFE-CGC 59/63 rue du Rocher - 75008 Paris	06 09 76 44 52
CASILE Aurélie	US Solidaires	Gestionnaire prévoyance	US SOLIDAIRES PARIS 144 bd de la Villette 75019 Paris	06 80 35 22 78
CASILE Claude	CGT	Maitre d'Hôtel Commerce	rue Antoine Mottheau 94440 Marolles en Brie	06 12 82 35 36
CASSIOT Anne	CFDT	Attachée de presse Association	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 82 10 89 01
CASTET Ludovic	UNSA	Monteur vidéo Parcs de loisirs	UD UNSA 75 22 rue Corvisart - 75013 Paris	06 81 50 40 19
CAVILLE Christian	CFTC	Inspections et contrôles	UD CFTC Paris - 5 avenue de la Porte de Clichy 75017 Paris	06 72 85 10 88 01 44 85 22 22
CENA Pascal	CFDT	Entreprise de sécurité	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	07 60 11 23 24
CHANVIN Jean Claude	CGT-FO	Retraité	Moissy Cramayel - 77550	01 60 60 39 33 06 09 58 96 92
CHARLEC Danielle	CFE-CGC	Chef de projet Informatique/conseil	UD75 CFE-CGC 59/63 rue du Rocher - 75008 Paris	06 62 74 03 86

CHAUSSIN Marc	CGT-FO	Mutualité - Commerce	rue Mercoeur	06 74 41 36 13
CHERFA David Messaoud	CGT	Audiovisuel	rue Jean Jaurès 75017 Paris	06 37 28 57 68
CHESTIER Christian	CGT-FO	Barman - Chef de rang Hôtellier	rue de Castiglione 75001 Paris	06 83 92 16 81
CHEVALIER Jean Christophe	CFTC	Cadre	UD CFTC Paris - 5 avenue de la Porte de Clichy 75017 Paris	01 78 40 33 07 01 44 85 22 22
CHEVILLON Maryse	CFE-CGC	Retraitée Ingénieur	rue Rosa Bonheur 75015 Paris	06 08 73 58 95
CHIARONI Hervé	CFE-CGC	Banque	Place de Stalingrad 75010 Paris	06 30 92 28 03
CHLAÏT Khadija	UNSA	Agent de maîtrise Propreté	UD UNSA 75 22 rue Corvisart - 75013 Paris	06 09 60 56 56
CHOQUÉ Nathalie	UNSA	Conseiller à l'emploi Insertion	UD UNSA 75 22 rue Corvisart - 75013 Paris	01 4079 61 96
CHU Marc	CFE-CGC	Directeur de projet Service Informatique	UD75 CFE-CGC 59/63 rue du Rocher - 75008 Paris	06 12 99 52 08
CHUMBLEY Curtis Mark	CGT	Employé Cabinet d'Avocats	32 rue d'Edimbourg 75008 Paris	01 43 87 89 92
COLLIER Antoine	SNJ	Journalisme	SNJ 33 rue du Louvre 75002 Paris	01 42 36 84 23
CORDELLIER Daniel	Alliance Ouvrière	Toutes activités	Allée maurice Langlet 92220 Bagneux	06 34 55 24 64
COURANT Joëlle	CGT	Chargée de communication Energie	UD CGT 85 rue Charlot 75003 Paris	06 89 62 99 09
COUTELLIER Christophe	CGT-FO	Commercial - Juriste	rue du Château d'Eau - 75012 Paris	06 14 30 43 68
COUVÉ Daniel	UNSA	Cadre Ressources Humaines	UD UNSA 75 22 rue Corvisart - 75013 Paris	06 72 36 53 30
CUDA Damien	CGT	Steward Restauration ferroviaire	77500 Chelles	01 44 84 51 08 06 10 13 72 85
CZAJKA Lydia	SNJ	Journalisme	SNJ 33 rue du Louvre 75002 Paris	01 42 36 84 23
DAHARA Mahamadou	CGT	Restauration	74 Quai de l'Hôtel de Ville 75004 Paris	06 71 27 89 87
DALUZ Franck	UNSA	Analyste Informatique Assurances	UD UNSA 75 22 rue Corvisart - 75013 Paris	06 88 96 03 22
DARBOE Yusupha	CFDT	Propreté	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 48 25 63 19
DA RESSUREICAO Eloi	CFTC	Assistant chef économiste Hôtellerie	Place du Gal Koenig 75017 Paris	06 03 55 75 98 01 44 85 22 22
DA SILVA DOS SANTOS FARIA Antonio	CFDT	Propreté	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 68 83 10 50
DAS NEVES Georges	UNSA	Conseiller de ventes Grands Magasins	Bd Haussmann - 75009 Paris	06 61 81 79 50
DAVID François	CFDT	Consultant SSII	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 15 18 41 78
DE BIASI Hervé	CGT	Restauration ferroviaire	rue du Charolais 75012 Paris	09 51 11 91 11
DEGOUSÉE Amandine	US Solidaires	Employée	US SOLIDAIRES PARIS 144 bd de la Villette 75019 Paris	06 62 21 54 83
DEGRAEVE Michel	CGT-FO	Retraité Industrie pharmaceutique	UD CGT-FO 131 rue Damrémont 75018-Paris	01 34 70 28 81
DELAPORTE Anne	CGT	Commerciale Télécommunications	rue Poncelet 75017 Paris	06 44 16 30 88
DELAPORTE Philippe	CFE-CGC	Culturel	Rue Gracieuse 75005 Paris	06 86 82 90 47
DELATTRE Hervé	CGT	V.R.P. Restauration collective	Avenue Pierre Grenier 92100 Boulogne	06 95 53 62 19
DELBLOND Steeve	CFDT	Transport aérien - Tourisme	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 60 07 77 70
DELICÉ Daniel	CFDT	Ingénieur projet Informatique	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 10 03 06 02

DELPY Daniel		Retraité Restauration - Hôtellerie	Paris 15ème	06 64 61 97 69
DE MEYER Catherine	CGT	Retraîtée Comptable	Bd de l'Hôpital 75013 Paris	01 43 31 98 45
DENEANU Muriel	CGT	Chargée d'études Gestion d'actifs	Avenue Pierre Mendès France 75012 Paris	06 81 02 56 27
DE NEVERLEE Raoul	CFE-CGC	Conseil	UD75 CFE-CGC 59/63 rue du Rocher - 75008 Paris	06 64 61 29 44
DERIGNY Christine	CSN FV CFE-CGC	Directrice Commerce	Rue d'Hauteville 75010 Paris	01 48 24 63 15
DESCOLONGES Pierre	CFE-CGC	Retraité Conseiller technique	Rue Alfred Couillard 92110 Clichy	01 42 70 80 05
DESMET Eric	CGT-FO	Conducteur de véhicules Autorité	rue Saint Dominique 75007 Paris	06 08 37 81 99
DIAGNE Youssoupha	CGT	Ouvrier qualifié Nettoyage industriel	Passage de Gergovie 75014 Paris	01 40 44 03 24
DINDOYAL Bassantee	CFTC	Gouvernante Hôtellerie	UD CFTC Paris - 5 avenue de la Porte de Clichy 75017 Paris	06 79 23 08 52 01 44 85 22 22
DJANY Goulam	UNSA	Agent RATP Commerce	UD UNSA 75 22 rue Corvisart - 75013 Paris	01 34 32 16 74 06 64 03 64 71
DJIKI Dieudonné	CFE-CGC	Consultant	UD75 CFE-CGC 59/63 rue du Rocher - 75008 Paris	06 85 67 72 23
DOAN Son	US Solidaires	Chef d'équipe Sécurité incendie	Villa Stendhal 75020 Paris	06 79 12 55 43
DOUKRAN Khadija	UNSA	Chargée de facturation Secteur ferroviaire	UD UNSA 75 22 rue Corvisart - 75013 Paris	06 66 98 17 16
DRIEF Tayeb		Fonctionnaire Commerce, restauration, services	16/22 rue Léopold Réchaussière 93300 Aubervilliers	06 65 67 57 09
DRISSI Fatima	CFDT	Analyste SSI	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 52 18 63 02
DRONNIKOV Grégoire	CGT-FO	Ingénieur système Banque - Finance	avenue Maurice Thorez 94200 Ivry sur Seine	06 15 36 14 10
DUBOIS Didier	CFTC	Machiniste receveur Transports urbains	UD CFTC Paris - 5 avenue de la Porte de Clichy 75017 Paris	06 27 56 18 67 01 44 85 22 22
DUCOIN Ludovic	UNSA	Rédacteur Assurances	UD UNSA 75 22 rue Corvisart - 75013 Paris	06 72 07 05 73
DUDOIGNON Nathalie	CGT-FO	Conseiller sportif Hygiène - Propreté	rue du Mont Cenls 75018 Paris	06 32 08 76 14
DUROUSSEAU Christian	UNSA	Conseiller professionnel Secteur public de l'emploi	UD UNSA 75 22 rue Corvisart - 75013 Paris	09 77 00 22 59
DUTOIT Bernard	CFE-CGC	Retraité Conseiller	UD75 CFE-CGC 59/63 rue du Rocher - 75008 Paris	01 55 30 13 75
DUVERNOIS Marie Pascale	UNSA	Chef de projet Assurances	UD UNSA 75 22 rue Corvisart - 75013 Paris	06 71 81 33 31
EL ACHKAR Samy	CGT	Hôtellerie - Restauration	rue d'Edimbourg 75008 Paris	06 03 42 33 14
ELKESLASSY Marc	CGT-FO	Consultant Senior Finance	UD CGT-FO 131 rue Damrémont 75018-Paris	06 64 94 95 01
EL MAHROUSS Mohamed	US Solidaires	Hôtels - Cafés - Restaurants	US SOLIDAIRES PARIS 144 bd de la Villette 75019 Paris	06 80 12 90 73
ETCHEGOINBERRY Patrick	CGT	Presse	rue d'Uzès 75002 Paris	01 40 13 30 72
FASOLI Solange	CGT	Enseignement - Formation	UL CGT 136 Bd de l'Hôpital 75013 Paris	06 70 17 16 88
FAYE Ibrahima	CFE-CGC	Hôtellerie	Place de Laffre de Tassigny 93220 Gagny	06 17 85 26 61
FERRAG Sadia	CGT-FO	Agent d'accueil Sécurité	rue du Château d'Eau 75012 Paris	06 11 29 15 68
FERREIRA Patricia	CGT-FO	Chargée de développement Commerce	rue Courtenot 77320 St Martin du Boschet	06 80 93 08 16
FOURNAND Priscille	CFE-CGC	Banque	UD75 CFE-CGC 59/63 rue du Rocher - 75008 Paris	06 80 15 95 68
FRITZ Jacques	CGT	Responsable logistique	UL CGT 1 rue de Nantes 75019 Paris	06 12 39 26 42

GALY Jean Paul	CFE-CGC	Banque	UD75 CFE-CGC 59/63 rue du Rocher - 75008 Paris	06 63 31 95 02
GANDOULAS Bénédicte	CFTC	Agent GDF Industrie	Rue Petrelle 75009 Paris	06 67 07 17 47 01 44 85 22 22
GARCIA Antoine	CGT	Ingénieur Transports - Informatique	Avenue de Choisy 75013 Paris	01 46 28 11 79
GARCIA Laura	CGT	Agent RATP Transports	UD CGT 85 rue Charlot 75003 Paris	01 46 28 11 79
GARRIDO Damien	UNSA	Ingénieur commercial Informatique	Quai de Valmy - 75010 Paris	06 88 21 95 48
GARRY Véronique	CFE-CGC	Consultante Syntec Métallurgie	rue de l'Abbé Groult 75015 Paris	06 72 53 04 74
GASC Sabine	UNSA	Assistante technique Risques professionnels	3 rue Call - 75010 Paris	06 82 05 65 87
GAUTHIER Gilles	CFDT	Banque	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 12 79 19 35
GEBAROWSKI Philippe	CFDT	Informatique SSII	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	01 53 28 12 96
GEMAEHLING François	CGT-FO	Ingénieur Informatique SSII	rue de la République 94220 Charenton	06 24 34 08 16
GENTIER Patrick	CFE-CGC	Informaticien SSII	Rue des Mariniers 75014 Paris	06 69 68 20 47
GHIATOU Rahma	CGT-FO	Conseillère Pôle Emploi	rue Jean Arp -75013 Paris	06 08 27 82 35
GHIDAOUI Abdel Majid	CFE-CGC	Adjoint de direction Cinéma	UD75 CFE-CGC 59/63 rue du Rocher - 75008 Paris	06 25 43 90 54
GHORAYEB Tony	CFE-CGC	Finances	UD75 CFE-CGC 59/63 rue du Rocher - 75008 Paris	06 73 10 03 07
GLÉNAT Bertrand	CFE-CGC	Ingénieur Conseil informatique	UD75 CFE-CGC 59/63 rue du Rocher - 75008 Paris	06 83 03 43 44
GOMEZ Jean Paul	CGT	Consultant SSII	rue Jean Jaurès 94700 Maisons Alfort	06 13 51 28 08
GONCALVES Rosa	CGT-FO	Nettoyage - Propreté	Allée des Pommiers 93190 Livry Gargan	06 19 91 79 23
GOUEVIC Lydia	UNSA	Directrice de centre Animation	UD UNSA 75 22 rue Corvisart - 75013 Paris	06 86 80 08 52
GOYER Michel	CFDT	Restauration	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 83 77 46 02
GRONNIER Martial	CGT	Sécurité Incendie	67 rue de Turbigo 75003 Paris	01 44 78 54 19
GROS Paul	CFE-CGC	Cadre de Santé	UD75 CFE-CGC 59/63 rue du Rocher - 75008 Paris	06 70 14 74 98
GROS-DESORMEAUX Karl	CFDT	Manager Restauration rapide	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 51 88 26 70
GRUNBERG Gary	CFDT	Administrateur réseaux Visioconférences	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 19 93 02 42
GUERRA Louis	US Solidaires	Agent cynophile de Sécurité	US SOLIDAIRES PARIS 144 bd de la Villette 75019 Paris	06 72 29 38 26
GUEVARA Ernest	CGT	Commercial France Télécom	rue Gustave Carpentier 75017 Paris	06 78 82 66 57
GUIGNOUARD Jean Marc	CGT	Juridique	62 rue de Provence 75009 Paris	01 42 82 81 89
GUITTONNEAU Stéphanie	CGT	Documentaliste Immobilier d'entreprise	Bd Pereire 75017 Paris	06 15 93 79 72
HADAD Hubert	CFE-CGC	Bourse	Rue de Sofia 75018 Paris	06 86 17 49 01
HAGSHENAS-ZAND Bahman	CGT-FO	Ingénieur commercial Informatique	rue du Vieil Abreuvoir 78100 St Germain en Laye	06 76 79 70 70
HAMMANI Lamjed	CGT	Chef d'équipe Propreté	rue Olivier Métra 75020 Paris	06 22 95 64 32
HANGÜL Ali	CNT	Juriste Secteur juridique	Avenue de Saint Ouen 75018 Paris	06 51 55 17 84
HARISPE Frédéric	CGT	Machiniste receveur Transports urbains	Chemin de la Croix de l'Achevé 95550 Bessancourt	06 80 26 05 67

HARRAOUI Imane	CFTC	Permanente syndicale Audiovisuel	UD CFTC Paris - 5 avenue de la Porte de Clichy 75017 Paris	06 16 70 82 49 01 44 85 22 22
HASSAN Olivier	CGT	Consultant SSII	Square Villaret de Joyeuse 75017 Paris	06 22 09 50 91
HAYAT Bernard	CFTC	Cadre Automobile	UD CFTC Paris - 5 avenue de la Porte de Clichy 75017 Paris	06 72 58 67 78 01 44 85 22 22
HAZGUI Mongi	CFE-CGC	Consultant Expert SI Conseil	UD75 CFE-CGC 59/63 rue du Rocher - 75008 Paris	06 24 19 24 73
HECQUET Pierre-Malo	CFE-CGC	Cadre Banque	UD75 CFE-CGC 59/63 rue du Rocher - 75008 Paris	01 40 22 21 44
HELLA Djemel	CFTC	Agent de sécurité Prévention - sécurité	UD CFTC Paris - 5 avenue de la Porte de Clichy 75017 Paris	06 18 99 15 65 01 44 85 22 22
HEURTAULT Yannick	CFE-CGC	Cadre Culture	UD75 CFE-CGC 59/63 rue du Rocher - 75008 Paris	06 22 54 05 95
HIBLOT Jean Philippe	CGT-FO	Sécurité Sociale	rue de Saussure 75017 Paris	06 24 86 44 79
HORNGREN Marie Monique	US Solidaires	Animatrice Commerce	US SOLIDAIRES PARIS 144 bd de la Villette 75019 Paris	01 40 61 42 00
HOULMANN Catherine	CFE-CGC	Consultante Syntec Métallurgie	rue du Fg Poissonnière 75009 Paris	06 63 78 86 67
HUART Stéphane	CFDT	Chef de projet informatique Bourse	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 73 69 49 00
HUBERMAN Thierry	CFDT	Préventeur - Ergonome	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 61 43 51 17
HUSSEINI François	CFTC	Directeur de projet Gestion de ressources	UD CFTC Paris - 5 avenue de la Porte de Clichy 75017 Paris	06 22 25 26 75 01 44 85 22 22
HUYNH Jean Paul	US Solidaires	Adjoint de direction Restauration rapide	US SOLIDAIRES PARIS 144 bd de la Villette 75019 Paris	07 86 87 40 67
IMBEAU Thierry	CGT-FO	Tapissier Hôtellerie	Allée de la Source 94370 Sucy en Brie	06 88 24 53 15 01 44 77 11 10
JAMMES Alain	CFTC	Directeur de projet SSII	UD CFTC Paris - 5 avenue de la Porte de Clichy 75017 Paris	06 30 37 68 26 01 44 85 22 22
JEANROY Daniel	CFE-CGC	Finances	UD75 CFE-CGC 59/63 rue du Rocher - 75008 Paris	01 42 46 42 69
JELASSI Naïma	UNSA	Nettoyage	UD UNSA 75 22 rue Corvisart - 75013 Paris	06 50 41 52 95
JORNET Francisco	CFE-CGC	Juriste Santé	UD75 CFE-CGC 59/63 rue du Rocher - 75008 Paris	01 53 89 32 71
JOURNAUX Pascal	CFDT	Secrétaire Prévention des risques professionnels	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 29 62 47 64
KABAKDJIAN Armelle	UNSA	Chargée de communication Assurances	14 Allée Chevreul 93340 Le Raincy	01 44 56 73 52
KALLOUA Hamid	CFDT	Nettoyage	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 12 26 23 03
KANOUTE Boubou	CGT	1/2 chef de partie Restauration	UL CGT 11 rue Léopold Bellan 75002 Paris	06 12 63 99 61
KEDOTE Jean Jacques	CFDT	Conseiller Assurances - Actif	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 75 39 57 08
KHERIAN Michel	CGT	Retraité Organisme financier	UL CGT 26 rue Sainte Félicité 75015 Paris	09 80 64 51 92
KIAWUTUA Yaku	CGT	Propreté hospitalière	rue Boucry 75018 Paris	06 80 27 24 38
KORERA Djibril	CFE-CGC	Chef de rang Hôtellerie - Restauration	UD75 CFE-CGC 59/63 rue du Rocher - 75008 Paris	06 44 35 26 24
KOUDJAALI Gilles	CGT-FO	Conseiller technique Assurances	rue de Charonne 75011 Paris	06 88 44 58 86
LAAREJ Abdelmajid	CGT-FO	Comptable Secteur tertiaire	95100 Argenteuil	06 69 56 16 11
LABIAUSSE Sébastien	CFTC	Chef de service sécurité incendie	UD CFTC Paris - 5 avenue de la Porte de Clichy 75017 Paris	06 79 93 19 72 01 44 85 22 22
LAGO RIVERA Mark	CGT	Interprète Accompagnateur Guide	Bd du Montparnasse 75014 Paris	01 43 35 24 55 06 70 35 91 89
LAIGLE Françoise	SNJ	Journalisme	SNJ 33 rue du Louvre 75002 Paris	01 42 36 84 23

LAKEHAL Lahouari	CGT	Consultant Informatique	UL CGT 3 rue Tarbé 75017 Paris	06 10 24 61 37
LANDRY Jean Michel		Retraité Métallurgie Assurances - Informatique	75012 Paris	06 78 31 35 66
LANGANAY Arnaud	CGT	Ingénieur conseil	rue Thorelle 92340 Bourg la Reine	06 95 96 86 38
LAPIERRE Stéphane	CFTC	Assistant galerie d'art Culture	UD CFTC Paris - 5 avenue de la Porte de Clichy 75017 Paris	06 66 56 42 31 01 44 85 22 22
LARREY Dominique	CFDT	Maitre d'œuvre informatique Sociétés financières	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 51 57 20 75
LATOURE Jean Jacques	CGT	Journaliste Agence de presse	rue de Reims 75013 Paris	06 78 21 68 66
LAVALLÉE Sarah	CFTC	Cadre de vente	UD CFTC Paris - 5 avenue de la Porte de Clichy 75017 Paris	06 12 45 13 38 01 44 85 22 22
LAZIZ Kamal	CGT	Prévention Sécurité	rue Jean Mahler 78540 Vernouillet	06 12 58 36 74
LE Huu Nghia	CFE-CGC	Ingénieur projet Informatique	UD75 CFE-CGC 59/63 rue du Rocher - 75008 Paris	06 12 53 10 52
LECUYER Gilles	CFDT	Conseiller Assurances - Actif	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 01 95 45 02
LEGUEN Stéphanie	US Solidaires	FaCTRice La Poste	25,rue des Envierges 75020 Paris	01 44 62 12 10
LEMOINE Alice	CGT-FO	Conseillère Pôle Emploi	rue Henri Brisson 75018 Paris	06 51 26 41 52
LE PELTIER Nelly	CGT-FO	Santé privée	rue d'Ulm 75005 Paris	01 56 24 56 09 06 80 20 08 46
LEROUX André	CGT-FO	Restauration ferroviaire	rue du Charolais 75012 Paris	06 27 51 54 51 01 40 19 20 16
LEROY Alain	CFDT	Retraité commerce	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	01 39 81 64 10
LETORT Laurent	US Solidaires	Hôtels, Cafés, Restaurants	US SOLIDAIRES PARIS 144 bd de la Villette 75019 Paris	01 40 07 36 35
LEVEQUE Cyrilaque	CGT-FO	Frigoriste Secteur hospitalier	Rue du Dr Fleming 93600 Ailly sous Bois	06 21 10 62 63
LEVRAY Emmanuel	CGT	Personnel de proximité Immobilier	rue Nationale 75013 Paris	06 11 40 73 80
LEVY Gérard	CFE-CGC	Responsable administratif et financier	UD75 CFE-CGC 59/63 rue du Rocher - 75008 Paris	06 03 94 68 32
LEWOWICZ Maurice	CFE-CGC	Comptable Etablissement scolaire privé	UD75 CFE-CGC 59/63 rue du Rocher - 75008 Paris	06 60 89 94 18
LHOMME Emile	CGT-FO	Commerce - SNCF	rue de Maubeuge 75010 Paris	06 14 35 77 26
LIWSZYC Jorge	CFE-CGC	Consultant	UD75 CFE-CGC 59/63 rue du Rocher - 75008 Paris	06 78 56 43 77
LO FERMO Fausta	CGT	Modéliste Textile	93190 Livry Gargan	01 53 38 48 14 01 44 84 51 08
LONGUÉPÉE Florent	CFE-CGC	Directeur Relations Institutionnelles	Quai de Jemmapes 75010 Paris	06 65 53 44 28
LYRE Jean François	CGT	Conseiller financier Banque - Assurances	rue Molière 78000 Versailles	01 39 53 73 90 06 60 61 74 69
MACALOU Abdoulaye	CGT	Agent de service Nettoyage	rue Bernard Dimey 75018 Paris	06 68 17 76 20
MACHAT Florence	CFDT	Employée d'assurance	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 20 43 17 48
MAGHINICI Sophie	CFDT	Chargée de développement Protection sociale	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 33 71 94 51 09 52 86 91 12
MAGNIER Eric	CFE-CGC	Directeur Loisirs	UD75 CFE-CGC 59/63 rue du Rocher - 75008 Paris	06 14 96 28 41
MAHÉ Patrick	US Solidaires	Conseiller commercial Télécommunications	25, rue des Envierges 75020 Paris	06 81 48 09 60 01 44 62 12 25
MAIETTA Michel	CFTC	Chargé de mission ONG	UD CFTC Paris - 5 avenue de la Porte de Clichy 75017 Paris	01 44 85 22 22
MAINE Jocelyn	CFTC	Chargé de clientèle	UD CFTC Paris - 5 avenue de la Porte de Clichy 75017 Paris	01 44 85 22 22

MALAHÉL Rodolphe	CFDT	Chef d'équipe Incendie	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 61 04 52 10
MALHERBE Daniel	CFE-CGC	Chef de projet Informatique Industrielle	rue de Domrémy 75013 Paris	06 77 93 74 42
MANCELL Gérard	US Solidaires	Douane	US SOLIDAIRES PARIS 144 bd de la Villette 75019 Paris	06 07 76 75 99
MANESCAU François	CGT-FO	Assistent de gestion Commerce	rue de Provence 75009 Paris	01 42 82 81 86
MARCHAS Evelyne	CFE-CGC	Responsable de pôle Secteur sanitaire	UD75 CFE-CGC 59/63 rue du Rocher - 75008 Paris	07 87 96 09 60
MARCHÉ Annie	CFE-CGC	Responsable clientèle Salons - Expositions	UD75 CFE-CGC 59/63 rue du Rocher - 75008 Paris	06 08 69 06 47
MARCY Freddy	CFE-CGC	Analyste -programmeur	Rue de Montgardé 91280 St Pierre du Perray	06 64 44 78 71
MAROUK Hichem	USAPIE	Ingénieur	USAPIE 4 rue Gaston Chauvin 93600 Aulnay sous Bois	06 67 01 79 50
MARQUAILLE Romain	CGT	Vendeur Commerce	UD CGT 85 rue Charlot 75003 Paris	06 88 56 93 23
MARQUET Gérard	CFE-CGC	Cadre administratif Assurances	Rue d'Aumale 75009 Paris	01 53 20 30 70
MARTIN Christophe	CGT	Responsable magasin	avenue de Flandre 75019 Paris	06 62 50 56 79
MARTINEAU Gérard		Retraité	Rue d'En Bas 80190 Pargny	06 70 41 46 49
MARTINOT Jean Luc	CFDT	Informatique de Gestion	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 70 64 62 96
MARTON Fabienne	CFE-CGC	Cadre Culture	UD75 CFE-CGC 59/63 rue du Rocher - 75008 Paris	06 14 65 25 98
MARTY Stéphane	CGT	Chargé de prévention Immobilier RATP	quai de la Râpée 75012 Paris	01 46 28 11 79
MASSOURI Henri	UNSA	Conseiller scientifique	UD UNSA 75 22 rue Corvisart - 75013 Paris	06 32 93 16 99
MATANOVIC Jean Pierre	CGT	Conseil Informatique	UD CGT 85 rue Charlot 75003 Paris	06 20 60 14 67
MAZOKI Sabine	CNT	Agent de nettoyage Propreté	Rue de la Martinique 75018 Paris	01 40 34 71 80
MBOULÉ Jacques	CFDT	Comptable Entreprise de publicité	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 25 11 88 12
MÉNARD Jean Michel	UNSA	Conducteur RATP Transports	UD UNSA 75 22 rue Corvisart - 75013 Paris	06 60 71 84 53
MERABET Rachid	CFTC	Secrétaire Secteur parapublic	UD CFTC Paris - 5 avenue de la Porte de Clichy 75017 Paris	07 70 01 46 02 01 44 85 22 22
MERCIER Christian	UNSA	Prévention incendie	UD UNSA 75 22 rue Corvisart - 75013 Paris	06 76 41 57 38
MESHKIN FAM Charles	US Solidaires	Consultant - conseil	US SOLIDAIRES PARIS 144 bd de la Villette 75019 Paris	06 62 76 55 19
MESSAK Christian		Responsable bar	Avenue de Clichy 75017 Paris	06 03 04 93 37
MICHELET Bertrand	CFE-CGC	Cadre commercial	UD75 CFE-CGC 59/63 rue du Rocher - 75008 Paris	01 44 88 48 10
MICHELETTI Régis	CFDT	Presse	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 08 98 77 78
MILLOU Lucien	CFTC	Courtier Marchés financiers	UD CFTC Paris - 5 avenue de la Porte de Clichy 75017 Paris	06 60 67 01 00 01 44 85 22 22
MINANO ZEVALLOS Jorge	CGT-FO	Bibliothécaire	Avenue Jean Moulin 75014 Paris	06 33 73 22 95
MIRAL-PERONNY Jérôme	CFDT	Comptable Caisse de retraite	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 09 47 15 91
MOINEAU Hervé	CFE-CGC	Directeur communication Enseignement supérieur	Rue Saint Martin 75003 Paris	06 73 87 37 41
MONKAM Philomène	CAT	Réceptionniste Hôtellerie - Restauration	CAT-22 rue Saint Vincent de Paul 75010 Paris	06 62 56 59 99
MONTELLA Marc	CFDT	Médiateur social	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	01 42 23 33 04

MOREL Corinne	CGT-FO	Ingénieur d'Etudes Informatique	Rue Ramey 75018 Paris	06 73 22 71 93
MOREL Patrick	CFDT	Consultant Ressources Humaines	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 22 44 48 95
MOUJAHID Abderrazzak	CGT	Sécurité incendie	UD CGT 85 rue Charlot 75003 Paris	06 95 62 16 42 01 44 84 51 08
MOURIER Martine	CGT-FO	Informatique Formation	Rue du Chemin Vert 75011 Paris	06 81 39 74 42
M'PACKO Richard	CGT	Hôtellerie	rue d'Edimbourg 75008 Paris	06 31 45 23 12
MUGIERMANN Wladimir	UNSA	Responsable communication	83 rue du Bac - 75007 Paris	01 45 48 52 85
NDJIKI Emmanuel	CGT-FO	Hôtellerie	Promenade du Bols 77176 Nandy	06 73 32 76 68
NELLO Patrick	CGT	Gestionnaire commercial	UD CGT 85 rue Charlot 75003 Paris	06 47 94 80 26
NGUYEN THANH Clémentine	CFDT	Cadre administratif	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 85 43 17 16
NICAISE Fabienne	CGT-FO	Juriste Protection sociale	Avenue de Verdun 92170 Vanves	06 70 73 90 51
NICOLAS Stéphane	CGT	Restauration	Rue de Turbigo 75002 Paris	01 44 78 54 19
NIEF Nathalie	CGT	Educatrice Sanitaire et Social	rue de la Liberté 95870 Bezons	06 42 07 63 59
NIKOLAOU Panagiotis	CGT	Hôtellerie - Restauration	rue d'Edimbourg 75008 Paris	06 48 73 09 56
NKONGO Pauline	CFE-CGC	Cadre dirigeant Animation	Rue Censler	01 43 37 40 92
NOBIN Thierry	CGT	Facteur	UL CGT 18 rue Fargon 75013 Paris	01 74 30 11 62
NOIZET François	CFDT	Ingénieur informatique SSII	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 86 55 49 05
OGER Joël	CFDT	Agent RATP	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 13 61 25 91
ONANA ELOUNDOU Julien		Prévention - sécurité	Rue Jean Moulin 93220 Gagny	06 82 55 95 24
ONANA NDZIE Charlemagne	CFE-CGC	Agent de maîtrise Sécurité - prévention	UD75 CFE-CGC 59/63 rue du Rocher - 75008 Paris	06 11 62 20 09 06 95 54 72 38
ORMILE-DAUTEL Bruno	CFDT	Assistant Ressources Humaines	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 24 27 05 45
OURZIK Aldjia	CFDT	Assistante hôtesse Prestations de services	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	01 47 31 42 08
PANSU Gilles	CFDT	Informatique	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 25 51 65 68
PAPP Albert	CFE-CGC	Consultant Conseil	UD75 CFE-CGC 59/63 rue du Rocher - 75008 Paris	06 09 50 55 33
PASQUIER Etienne	CFDT	Informatique	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 63 28 30 30
PELLÉ Alain	CFDT	Secteurs associatifs	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	01 42 03 88 57
PEREIRA FRAJ Youcef	CGT	Nettoyage	UL CGT 13 rue Pierre Bonard 75020 Paris	06 28 61 02 39
PERRETTA Joseph	CGT	Restauration ferroviaire	rue du Charolais 75012 Paris	09 51 11 91 11
PERRIER Guy	CFTC	Auditeur - conseil Banque - Finance	UD CFTC Paris - 5 avenue de la Porte de Clichy 75017 Paris	06 72 87 25 25 01 44 85 22 22
PERTUISET Nicole	CGT-FO	Cadre comptabilité et paie Secteur immobilier	Promenade St Leufroy 92150 Suresnes	06 83 24 92 77
PESTEIL Xavier	CGT-FO	Maitre d'hôtel Restauration	Place Louis Armand 75012 Paris	06 19 45 41 11
PHIV Anaïs	CFE-CGC	Santé	UD75 CFE-CGC 59/63 rue du Rocher - 75008 Paris	01 40 46 13 63
PICARD René		Retraité Restauration	Rue Blomet 75015 Paris	01 43 70 73 37

PICHEGRAIN Claude	CGT	Infirmier	rue Jean Pierre Timbaud 75011 Paris	01 42 41 81 06
PITOT CATHERINE	US Solidaires	Gestionnaire de Prévoyance	US SOLIDAIRES PARIS 144 bd de la Villette 75019 Paris	06 64 26 90 65
POLACCO Denis	CAT	Prévention - sécurité	CAT-22 rue Saint Vincent de Paul 75010 Paris	06 16 15 39 30
PONCET Joanny	CGT	Adjoint de magasin Commerce	UL CGT 3 rue du Château d'Eau 75010 Paris	01 44 84 51 08
PORTE Gérard	CGT	Retraité Technicien du spectacle	Rue Jeanne d'Arc 75013 Paris	06 98 03 37 11
POUCHET Yolande	CFTC	Cadre de direction Grande distribution	UD CFTC Paris - 5 avenue de la Porte de Clichy 75017 Paris	06 12 66 10 21 01 44 85 22 22
POUJOL Jean Marc	CFDT	Responsable formation Métallurgie	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 85 93 75 28
PRADOT Pascal	CFDT	Informaticien	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 81 73 19 51
PRESLES Sébastien	US Solidaires	Educateur sportif Remise en forme	US SOLIDAIRES PARIS 144 bd de la Villette 75019 Paris	06 27 37 23 51
PROUVIER Michel	CFDT	Ingénierie	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 15 44 05 04
PROVOST Lucie	CFDT	Conseiller prévoyance Secteur agricole	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 16 44 92 10
PULUDISU Mpur Akes	Solidaires	Responsable résidences sociales	US SOLIDAIRES PARIS 144 bd de la Villette 75019 Paris	06 20 79 81 83 06 52 65 72 45
QUELEN YAMAGUCHI Hervé	Solidaires	Guichetier La Poste	US SOLIDAIRES PARIS 144 bd de la Villette 75019 Paris	06 44 73 42 96
QUELLE Marcus	CFTC	Chef de bord Restauration ferroviaire	UD CFTC Paris - 5 avenue de la Porte de Clichy 75017 Paris	06 41 85 58 91 01 44 85 22 22
QUERE SOKAR Josette	US Solidaires	Télécommunications	US SOLIDAIRES PARIS 144 bd de la Villette 75019 Paris	06 88 90 43 40
QUINTREAU Laurent	CFDT	Publicité	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 61 31 45 82
RAKOTOMAHANINA Didier	Alliance Ouvrière	Informaticien	Allée maurice Langlet 92220 Bagneux	06 59 23 13 02
RAMESSUR Dilip	CFE-CGC	Responsable économat	Bd Chanzy 93100 Montreuil	06 20 84 45 69
RAMOUL Linda	CGT	Juriste	Rue de Crimée 75019 Paris	06 80 95 75 06
RAMSTEINER Pascal	CFTC	Négociateur obligataire Bourse	UD CFTC Paris - 5 avenue de la Porte de Clichy 75017 Paris	06 13 21 75 26 01 44 85 22 22
REGNIER Pascal	CGT	Enseignement supérieur privé	Cours de Vincennes 75012 Paris	06 77 13 38 80
RENARD Jean Jacques	SNIACAM	Cadre Banque	quai de la Râpée 75012 Paris	06 06 75 99 33
REYNOSA Sabine	CGT	Informaticienne Société de services	UL Paris 12ème	01 46 28 11 79
ROCHE Catherine	CGT	Directrice des Ventes Presse	Rue de Charenton 75012 Paris	06 38 17 47 54
ROUSSEAU Didier	CFE-CGC	Analyste SSII	UD75 CFE-CGC 59/63 rue du Rocher - 75008 Paris	06 14 62 08 26
ROUSSEAU Nadine	CFDT	Technicienne Assurance - Prévoyance	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	01 56 56 48 92
ROUSTIDE Francis	CFE-CGC	Ingénieur - consultant	Rue de la Tombe Issoire 75014 Paris	06 03 15 22 73
ROUX Philippe	CFTC	Cadre Banque	UD CFTC Paris - 5 avenue de la Porte de Clichy 75017 Paris	06 08 37 08 42 01 44 85 22 22
ROZAN Henri	CGT-FO	Documentaliste Secteur culturel	rue de la Santé 75013 Paris	01 45 80 83 18
SAÉZ Alexandre	CGT	V.R.P. Confort -	Rue Jacques Henri Lartigue 92130 Issy les Moulineaux	06 79 70 93 89
SAIDI Karine	UNSA	Matelot Transport de passagers	Port Henri IV - 75004 Paris	01 44 54 14 70
SALMON Alain	UNSA	Responsable qualité Transports	UD UNSA 75 22 rue Corvisart - 75013 Paris	01 39 35 28 25

SAMARASINGHE Pushpa Kanthi	CFTC	Gouvernante Hôtellerie	UD CFTC Paris - 5 avenue de la Porte de Clichy 75017 Paris	06 98 96 96 39 01 44 85 22 22
SAOUD Hassina	CGT-FO	Secteur administratif	Avenue Jean Lolive 93500 Pantin	06 18 53 58 50
SARIKIR Fatih	CGT-FO	Informatique - Conseil	93000 Bobigny	06 50 18 26 18
SCHALLIER Anne	CFE-CGC	Chef de projet Distribution habillement	Rue du Pas de la Mule 75004 Paris	06 45 42 68 65
SCHOCK Joseph	CGT	Formation	rue Championnet 75018 Paris	06 07 34 95 41
SEGUILLON Gaetan	CGT-FO	Consultant Sénior	Rue du Gal de Laminat 94000 Créteil	06 03 81 53 13
SHAKER Jacques	CGT	Hôtellerie - Restauration	UD CGT 85 rue Charlot 75003 Paris	06 70 26 83 70
SIDHOUM Farid	CGT	Technicien de travaux Immobilier	rue de l'Aqueduc 75010 Paris	06 80 12 69 54
SIEVER Pascal	CGT-FO	Directeur d'établissement Sport	Avenue du Gal Leclerc 75019 Paris	01 45 42 50 57 07 87 19 89 54
SIMON Jean François	CGT-FO	Offices ministériels	Rue Vauvenargues 75018 Paris	01 53 31 04 00 06 82 70 18 62
SIRAGUSANO Tindaro	CGT	Chargé d'études Bureau d'études	Bd du Midi 93340 Le Raincy	06 30 07 06 04
SLIMANI Djamel		Agent de servive Prévention - Sécurité	Avenue Jean Jaurès 93430 Villetaneuse	06 14 23 92 89
SMALI Rose Marie	CGT-FO	Secrétaire territoriale Secteur social	Boulevard de Clichy 75009 Paris	01 44 91 94 63
SORNIQUE Lionel	CFDT	Ingénieur qualité SSII	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 63 44 43 21
SOTTO Philippe	SNJ	Journalisme	SNJ 33 rue du Louvre 75002 Paris	01 42 36 84 23
SOULAYRES Serge	CGT-FO	Commerce	Ruelle Roquedat 93300 Aubervilliers	06 16 08 71 58
SOUMAROU Souleymane	CGT	Nettoyage	rue Tarbé 75017 Paris	01 46 66 52 54
SOW Souleymane	CGT	Restauration	avenue André Marie Ampère 77420 Champs/Marne	06 81 73 13 47
STEPHAN Pascal	UNSA	Ingénieur retraité Télécommunications	UD UNSA 75 22 rue Corvisart - 75013 Paris	06 12 73 59 06
TACHÉ François		Juriste en droit social	Villa Gagliardini 75020 Paris	06 64 27 39 92
TAVARES Isabelle	CGT	Chef d'équipe Propreté	UL CGT 3 rue Tarbé 75014 Paris	06 51 63 89 85
TCHEBE Edmond Cyrille	CFTC	Sécurité Prévention incendie	UD CFTC Paris - 5 avenue de la Porte de Clichy 75017 Paris	01 53 11 09 19 01 44 85 22 22
TEFFAHI-BENZERARA Fatima	CFDT	Hôtellerie de luxe	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 87 37 33 91
TEIXEIRA Emilie	CGT-FO	Comptable Secteur tertiaire	4 Rue du Maréchal Galliéni 94490 Ormesson sur Marne	06 59 83 71 72
TEMIME Faten	CGT	V.R.P. Confort Amélioration de l'Habitat	Bd Garibaldi 75015 Paris	01 40 65 00 04
THEBAULT Pascal	CGT-FO	Chef de rang Restauration	Avenue Anatole France 94600 Choisy le Roi	06 52 07 01 40
THEOTEC Yves	CGT	Conducteur RER RATP	avenue de Rambouillet 93220 Gagny	01 46 28 11 79
THIBAUT Mathilde	CFE-CGC	Industrie Informatique	Rue Gambetta 92170 Vanves	06 82 26 52 76
THIBAUT Patrice	US Solidaires	Assistant de direction Restauration rapide	US SOLIDAIRES PARIS 144 bd de la Villette 75019 Paris	06 52 49 13 75
THIERY Nicolas	CFDT	Journaliste - Presse	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 07 61 64 89
THIMOTHÉE Eric	UNSA	Agent d'exploitation RATP Transports	UD UNSA 75 22 rue Corvisart - 75013 Paris	06 65 46 04 80
THIRIET Christian	US Solidaires	Facteur	25, rue des Envierges 75020 Paris	01 44 62 12 10

TISSIER-FONTAINE Laurence	CFE-CGC	Juridique	UD75 CFE-CGC 59/63 rue du Rocher - 75008 Paris	06 23 55 03 42
TORDJMAN Ari	CFE-CGC	Responsable commercial Informatique	UD75 CFE-CGC 59/63 rue du Rocher - 75008 Paris	06 86 48 70 73
TORGOMIAN Alexandre	CFDT	Commerce	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	01 48 03 80 60
TOUATI Denis	CFDT	Chargé de mission Expertise comptable	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 99 60 93 99
TOUATI Pascal	CGT-FO	Assistant économie et finance	Rue Saint Maur 75011 Paris	06 63 20 04 88
TOUPART Marie Paule	CFDT	Mouvements et Associations	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 73 69 86 61
TOUTAOUI Mourad	CFTC	Agent sécurité incendie	UD CFTC Paris - 5 avenue de la Porte de Clichy 75017 Paris	06 61 33 72 46 01 44 85 22 22
TRABELSI Anissa	CGT	Hôtellerie	UD CGT 85 rue Charlot 75003 Paris	06 18 57 22 39
TRAMARD Yves	CFE-CGC	Informatique	UD75 CFE-CGC 59/63 rue du Rocher - 75008 Paris	06 60 10 37 95
TRUCK Violaine	CFDT	Rédactrice technique Edition de logiciels	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 80 60 45 31
UNG Hieng-Srieu	CGT	Parfumerie - Esthétique	UL CGT Paris 8ème	01 43 87 89 92
VALADIÉ Patrick	CFDT	Auditeur	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 61 79 56 19
VALIAME Vincent	US Solidaires	Guichetier Poste - banque	US SOLIDAIRES PARIS 144 bd de la Villette 75019 Paris	06 10 61 81 47
VALIGNAT Christophe	CFE-CGC	Cadre administratif et financier	UD75 CFE-CGC 59/63 rue du Rocher - 75008 Paris	06 08 71 95 25
VALVERDE Eric	US Solidaires	Conseiller clientèle Banque	US SOLIDAIRES PARIS 144 bd de la Villette 75019 Paris	06 64 77 78 66
VEIGNER Eric	CFDT	Presse Services généraux	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 77 45 60 27
VENET Nadège	CFE-CGC	Responsable relations clients Services	UD75 CFE-CGC 59/63 rue du Rocher - 75008 Paris	06 23 83 72 29
VENIER Catherine	CGT-FO	Conseillère Pôle emploi	Rue Galilée 93884 Noisy le Grand	06 81 79 04 56
VERGEROLLE Marguerite	CFTC	Employée	UD CFTC Paris - 5 avenue de la Porte de Clichy 75017 Paris	06 03 96 87 86 01 44 85 22 22
VERGNET Nicolas	CFE-CGC	Ingénieur Nucléaire	UD75 CFE-CGC 59/63 rue du Rocher - 75008 Paris	06 76 71 03 43
VERSTEEGH Thierry	CFDT	Presse	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 86 73 17 40
VIGON Marc	CGT	Graphiste Presse	UL CGT rue Léopold Bellan 75002 Paris	01 42 33 83 47
VINCENT Siloé	US Solidaires	Documentaliste Secteur associatif	US SOLIDAIRES PARIS 144 bd de la Villette 75019 Paris	06 79 69 80 02
WABINSKI Robert		Expert Recherche spatiale	Rue Maurice Quentin 75001 Paris	06 67 15 99 30 01 44 76 74 08
WACQUEZ Sabine	CFDT	Expert - Assurances	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 15 73 64 04
WALTISPERGER Christian	CFDT	Technicien de maintenance Hôtellerie	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 11 60 90 27
WANOU Rosan	US Solidaires	Cuisinier Restauration collective	US SOLIDAIRES PARIS 144 bd de la Villette 75019 Paris	06 27 58 03 76
WICKART Isabelle	CFDT	Assistante de direction Conseil	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 46 72 55 94

